

**VILLE D'AMBOISE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26 FÉVRIER 2016**

Le Conseil Municipal a été convoqué en mairie d'Amboise le 19 Février 2016 pour la séance du 26 Février 2016.

Le Conseil Municipal a siégé salle du Conseil Municipal, vendredi vingt six Février deux mille seize, à dix neuf heures, sous la présidence de Monsieur Christian GUYON, Maire d'Amboise.

**Membres présents** : M. GUYON, Mme GAUDRON, Mme ALEXANDRE, M. GASIOROWSKI, Mme CHAUVELIN, M. RAVIER, Mme LATAPY, Mme COLLET, M. CADÉ, M. MICHEL, M. DURAN, Mme GLEVER, M. BERDON, Mme VENHARD, M. VERNE, M. LEVRET, Mme LAUNAY, Mme SANTACANA, Mme DE PRETTO, Mme LEBLOND, M. DESHAYES, M. BOUTARD, Mme GUERLAIS, Mme MOUSSET, M. NORGUET, M. BOUCHEKIOUA, M. GALLAND

**Absents Excusés** : M. PEGEOT a donné pouvoir à Mme COLLET, M. DEGENNE a donné pouvoir à Mme SANTACANA (à partir de 19 h 30), M. LEVEAU a donné pouvoir à M. GUYON, Mme SAULAS-DALBY a donné pouvoir à M. BOUTARD, M. NORGUET a donné pouvoir à Mme GUERLAIS, Mme REGNIER.

**Secrétaire de Séance** : Mme Véziane LEBLOND

**ORDRE DU JOUR**

***MUNICIPALITÉ***

- n° 16-16 : Installation de Monsieur Alain DESHAYES en remplacement de  
Mme Marie Christine GRILLET page 02
- n° 16-17 : Modification de la composition de commissions municipales et  
de certaines représentations extérieures page 03

***AFFAIRES FINANCIÈRES***

- n° 16-18 : Détermination et reprise des résultats prévisionnels du Compte  
Administratif et du compte de gestion 2015 au Budget Primitif 2016 page 07
- n° 16-19 : Fixation des taux d'imposition 2016 page 08
- n° 16-20 : Vote du Budget Primitif 2016 page 09
- n° 16-21 : Provision pour créances compromises page 31

***AFFAIRES GÉNÉRALES***

- n° 16-22 : Acte rectificatif à un acte d'échange de terrains/ succession Bruneau page 32

***RESSOURCES HUMAINES***

- n° 16-23 : Participation de la Ville d'Amboise à la consultation organisée par le  
Centre de gestion d'Indre-et-Loire pour la passation du contrat  
d'assurances statutaires page 33
- n° 16-24 : Mise a jour du tableau des effectifs page 34

***DÉVELOPPEMENT URBAIN***

- n° 16-25 : Vente de parcelles de terrains lieudit Les Sablonnières  
à Nexity Foncier Conseil page 35
- n° 16-26 : Chemin Rural 106 : constat de désaffectation et  
lancement de l'enquête publique page 37

***ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DURABLE***

- n° 16-27 : Restauration d'un ouvrage sur l'Amasse :  
Déclaration préalable et demande de subvention page 38
- n° 16-28 : Déclassement de partie de voies communales page 39

***INTERCOMMUNALITE***

n° 16-29 : Procès Verbal de mise à disposition auprès de la CCVA : Centre Charles Péguy	page 40
n° 16-30 : Convention de groupement de commandes : Travaux de voirie	page 45
n° 16-31 : Convention de groupement de commandes : Eclairage public	page 49
n° 16-32 : Avenant à la convention de partenariat pour l'étude de stabilité de la digue de l'île d'or	page 53
n° 16-33 : Convention pour encaissement pour compte de tiers entre la CCVA et la Ville d'Amboise	page 56

***AFFAIRES CULTURELLES***

n° 16-34 : Programmation culturelle 2016 : demande de subvention au Conseil Départemental 37	page 60
n° 16-35 : Programmation culturelle 2016 : demande de subvention au Conseil Régional PACT 2016	page 61
n° 16-36 : Changement de nom du musée de l'Hôtel de Ville	page 63

***ÉDUCATION***

n° 16-37 : Subventions pour les écoles – année 2016	page 65
---	---------

***INFORMATION SUR LES DECISIONS***

page 67

***INFORMATION SUR LES ARRÊTÉS DE DÉLÉGATION***

page 68

***QUESTIONS DIVERSES***

\*\*\*\*\*

**INSTALLATION DE MONSIEUR ALAIN DESHAYES EN REMPLACEMENT DE MME  
MARIE CHRISTINE GRILLET**

M. GUYON : Par courrier en date du 31 Janvier 2016, Madame Marie-Christine GRILLET a démissionné de son mandat de conseillère municipale déléguée chargée des actions intergénérationnelles, des animations et services destinées aux seniors et de la création d'un foyer d'accueil temporaire pour personnes âgées. Il convient de procéder à son remplacement.

Monsieur Alain DESHAYES, le suivant sur la liste « Pluralisme et Solidarité », que je conduisais a été sollicité pour siéger en lieu et place de Madame Marie Christine GRILLET.

Par courrier du 4 Février 2016, Monsieur Alain DESHAYES a donné son accord pour siéger au Conseil Municipal.

Monsieur Alain DESHAYES est déclaré installé au Conseil Municipal d'Amboise et je lui souhaite la bienvenue.

**DELIBERATION**

Par courrier en date du 31 Janvier 2016, Madame Marie-Christine GRILLET a démissionné de son mandat de conseillère municipale déléguée chargée des actions intergénérationnelles, des animations et services destinées aux seniors et de la création d'un foyer d'accueil temporaire pour personnes âgées.

Il convient de procéder à son remplacement.

Monsieur Alain DESHAYES, le suivant sur la liste « Pluralisme et Solidarité », conduite par Monsieur Christian GUYON, a été sollicité pour siéger en lieu et place de Madame Marie Christine GRILLET.

Par courrier du 4 Février 2016, Monsieur Alain DESHAYES a donné son accord pour siéger au Conseil Municipal.

Monsieur Alain DESHAYES est déclaré installé au Conseil Municipal d'Amboise.

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS MUNICIPALES ET DE CERTAINES REPRESENTATIONS EXTERIEURES**

M. GUYON : Afin de tenir compte du remplacement de Mme Marie-Christine GRILLET par M. Alain DESHAYES au sein du conseil municipal, mais aussi de la disponibilité réduite de certains élus pour participer à des instances communales ou externes, il est proposé de modifier la composition de commissions municipales et de certaines représentations dans des instances extérieures.

**Les commissions concernées seraient ainsi modifiées :**

**Commission de l'environnement, de l'aménagement, du développement durable et des espaces verts**

**Pour la majorité :**

1. Monsieur Jean-Claude GAUDION
2. Monsieur Dominique BERDON
3. Madame Evelyne LAUNAY
4. Monsieur Eric DEGENNE
5. Monsieur Michel GASIOROWSKI
6. Monsieur Daniel DURAN
7. Madame Christine VENHARD
8. Madame Julie DE PRETTO

**Pour la minorité :**

1. Madame Jacqueline MOUSSET
2. Monsieur Frédéric NORGUET

**Commission de la voirie, du stationnement, de la circulation, du transport, des bâtiments, de la sécurité et de l'accessibilité**

**Pour la majorité :**

1. Monsieur Michel GASIOROWSKI
2. Monsieur Daniel DURAN
3. Monsieur Jean-Claude GAUDION
4. Monsieur Alain DESHAYES
5. Monsieur Philippe LEVRET
6. Monsieur Bernard PEGEOT
7. Madame Christine VENHARD
8. Madame Evelyne LAUNAY

**Pour la minorité :**

1. Monsieur Thierry BOUTARD
2. Monsieur Frédéric NORGUET

**Commission de la solidarité, de la cohésion sociale et du logement :**

**Pour la majorité :**

1. Madame Nelly CHAUVELIN
2. Madame Marylène GLEVER
3. Madame Evelyne LATAPY
4. Monsieur Claude VERNE
5. Monsieur Rémi LEVEAU
6. Monsieur Dominique BERDON
7. Monsieur Brice RAVIER
8. Madame Julie DE PRETTO

**Pour la minorité :**

1. Madame Sylvie SAULAS-DALBY
2. Monsieur Atman BOUCHEKIOUA

**Commission de la culture, du patrimoine et des jumelages, du livre et de la lecture**

**Pour la majorité :**

1. Madame Valérie COLLET
2. Monsieur Bernard PEGEOT
3. Monsieur Philippe LEVRET
4. Monsieur Claude VERNE
5. Madame Véziane LEBLOND
6. Madame Marylène GLEVER
7. Monsieur Alain DESHAYES
8. Madame Evelyne LATAPY

**Pour la minorité :**

1. Madame Josette GUERLAIS
2. Monsieur Thierry BOUTARD

**Commission des sports, de loisirs et de la santé**

**Pour la majorité :**

**Pour la minorité :**

1. Monsieur Brice RAVIER
2. Monsieur Rémi LEVEAU
3. Madame Véziane LEBLOND
4. Monsieur Daniel DURAN
5. Madame Evelyne LATAPY
6. Monsieur François CADE
7. Monsieur Claude MICHEL
8. Monsieur Jean-Claude GAUDION

1. Monsieur Christophe GALLAND
2. Monsieur Atman BOUCHEKIOUA

**Commission façades**

**Pour la majorité :**

1. Monsieur Jean-Claude GAUDION
2. Monsieur Dominique BERDON
3. Madame Evelyne LAUNAY
4. Monsieur Eric DEGENNE
5. Monsieur Michel GASIOROWSKI
6. Monsieur Daniel DURAN
7. Madame Myriam SANTACANA
8. Madame Julie DE PRETTO

**Pour la minorité :**

1. Madame Sylvie SAULAS-DALBY
2. Monsieur Thierry BOUTARD

**Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées**

Monsieur Alain DESHAYES  
Monsieur Michel GASIOROWSKI  
Monsieur Daniel DURAN

**Les représentations suivantes seraient ainsi modifiées :**

**Mission Locale Loire Touraine**

Monsieur Dominique BERDON  
Madame Evelyne LATAPY  
Monsieur Claude MICHEL

**Conseil d'Administration du Collège Choiseul**

Monsieur Philippe LEVRET, Titulaire  
Monsieur Alain DESHAYES, Titulaire  
Madame Chantal ALEXANDRE, Suppléante  
Monsieur Jean-Claude GAUDION, Suppléant

**Conseil d'Administration du Collège Malraux**

Madame Evelyne LATAPY, Titulaire  
Monsieur Brice RAVIER, Titulaire  
Madame Véziane LEBLOND, Suppléante  
Monsieur Claude MICHEL, Suppléant

\*\*\*\*\*

**Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

M. GUYON : Lors de l'installation, nous avons proposé ce qui se fait à la proportionnelle : 6 noms à la majorité et 2 noms à la minorité. Ce que je vous propose, si vous en êtes d'accord, on pourrait faire un vote groupé. Monsieur Boutard, vous me proposez 2 noms

M. BOUTARD : Thierry Boutard, donc moi-même et Jacqueline Mousset.

M. GUYON : Je vous propose donc de voter pour la liste complète :

1. Mme Nelly CHAUVELIN
2. Mme Marylène GLEVER
3. Mme Evelyne LAUNAY
4. Mme Véziane LEBLOND
5. M. Rémi LEVEAU
6. Mme Evelyne LATAPY
7. M. Thierry BOUTARD
8. Mme Jacqueline MOUSSET

POUR : Unanimité

### **DELIBERATIONS**

#### **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS MUNICIPALES ET DE CERTAINES REPRESENTATIONS EXTERIEURES**

Afin de tenir compte du remplacement de Mme Marie-Christine GRILLET par M. Alain DESHAYES au sein du conseil municipal, mais aussi de la disponibilité réduite de certains élus pour participer à des instances communales ou externes, il est proposé de modifier la composition de commissions municipales et de certaines représentations dans des instances extérieures, ainsi qu'il suit :

#### **Commission de l'environnement, de l'aménagement, du développement durable et des espaces verts**

##### **Pour la majorité :**

1. Monsieur Jean-Claude GAUDION
2. Monsieur Dominique BERDON
3. Madame Evelyne LAUNAY
4. Monsieur Eric DEGENNE
5. Monsieur Michel GASIOROWSKI
6. Monsieur Daniel DURAN
7. Madame Christine VENHARD
8. Madame Julie DE PRETTO

##### **Pour la minorité :**

1. Madame Jacqueline MOUSSET
2. Monsieur Frédéric NORGUET

#### **Commission de la voirie, du stationnement, de la circulation, du transport, des bâtiments, de la sécurité et de l'accessibilité**

##### **Pour la majorité :**

1. Monsieur Michel GASIOROWSKI
2. Monsieur Daniel DURAN
3. Monsieur Jean-Claude GAUDION
4. Monsieur Alain DESHAYES
5. Monsieur Philippe LEVRET
6. Monsieur Bernard PEGEOT
7. Madame Christine VENHARD
8. Madame Evelyne LAUNAY

##### **Pour la minorité :**

1. Monsieur Thierry BOUTARD
2. Monsieur Frédéric NORGUET

#### **Commission de la solidarité, de la cohésion sociale et du logement :**

##### **Pour la majorité :**

1. Madame Nelly CHAUVELIN
2. Madame Marylène GLEVER
3. Madame Evelyne LATAPY
4. Monsieur Claude VERNE
5. Monsieur Rémi LEVEAU
6. Monsieur Dominique BERDON
7. Monsieur Brice RAVIER
8. Madame Julie DE PRETTO

##### **Pour la minorité :**

1. Madame Sylvie SAULAS-DALBY
2. Monsieur Atman BOUCHEKIOUA

#### **Commission de la culture, du patrimoine et des jumelages, du livre et de la lecture**

##### **Pour la majorité :**

1. Madame Valérie COLLET
2. Monsieur Bernard PEGEOT
3. Monsieur Philippe LEVRET
4. Monsieur Claude VERNE
5. Madame Véziane LEBLOND
6. Madame Marylène GLEVER
7. Monsieur Alain DESHAYES
8. Madame Evelyne LATAPY

##### **Pour la minorité :**

1. Madame Josette GUERLAIS
2. Monsieur Thierry BOUTARD

**Commission des sports, de loisirs et de la santé**

**Pour la majorité :**

1. Monsieur Brice RAVIER
2. Monsieur Rémi LEVEAU
3. Madame Véziane LEBLOND
4. Monsieur Daniel DURAN
5. Madame Evelyne LATAPY
6. Monsieur François CADE
7. Monsieur Claude MICHEL
8. Monsieur Jean-Claude GAUDION

**Pour la minorité :**

1. Monsieur Christophe GALLAND
2. Monsieur Atman BOUCHEKIOUA

**Commission façades**

**Pour la majorité :**

1. Monsieur Jean-Claude GAUDION
2. Monsieur Dominique BERDON
3. Madame Evelyne LAUNAY
4. Monsieur Eric DEGENNE
5. Monsieur Michel GASIOROWSKI
6. Monsieur Daniel DURAN
7. Madame Myriam SANTACANA
8. Madame Julie DE PRETTO

**Pour la minorité :**

1. Madame Sylvie SAULAS-DALBY
2. Monsieur Thierry BOUTARD

**Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées**

- Monsieur Alain DESHAYES  
Monsieur Michel GASIOROWSKI  
Monsieur Daniel DURAN

**Mission Locale Loire Touraine**

- Monsieur Dominique BERDON  
Madame Evelyne LATAPY  
Monsieur Claude MICHEL

**Conseil d'Administration du Collège Choiseul**

- Monsieur Philippe LEVRET, Titulaire  
Monsieur Alain DESHAYES, Titulaire  
Madame Chantal ALEXANDRE, Suppléante  
Monsieur Jean-Claude GAUDION, Suppléant

**Conseil d'Administration du Collège Malraux**

- Madame Evelyne LATAPY, Titulaire  
Monsieur Brice RAVIER, Titulaire  
Madame Véziane LEBLOND, Suppléante  
Monsieur Claude MICHEL, Suppléant

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte ces propositions.

\*\*\*\*\*

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Vu les articles L 123-4 à L 123-9 et R 123-7 à R 123-15 du Code de l'action sociale et des familles,

L'exercice des compétences détenues par la Commune en matière d'action sociale s'effectue principalement par l'intermédiaire du C.C.A.S., établissement public local à caractère administratif dont la création est obligatoire dans chaque commune.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend le Maire, qui en est le Président, et en nombre égal, au maximum à :

- 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal

- 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal

Les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le vote a lieu à scrutin secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats, même incomplète.

Une seule liste est proposée :

Mme Nelly CHAUVELIN, Mme Marylène GLEVER, Mme Evelyne LAUNAY, Mme Véziane LEBLOND, M. Rémi LEVEAU, Mme Evelyne LATAPY, M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Déclare élus :

- |                        |                           |
|------------------------|---------------------------|
| 1. Mme Nelly CHAUVELIN | 5. M. Rémi LEVEAU         |
| 2. Mme Marylène GLEVER | 6. Mme Evelyne LATAPY     |
| 3. Mme Evelyne LAUNAY  | 7. M. Thierry BOUTARD     |
| 4. Mme Véziane LEBLOND | 8. Mme Jacqueline MOUSSET |

**DETERMINATION ET REPRISE DES RESULTATS PREVISIONNELS DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015 AU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA VILLE D'AMBOISE**

M. GUYON : Détermination et reprise des résultats prévisionnels. Je donne la parole à Chantal Alexandre.

Mme ALEXANDRE : Les résultats prévisionnels de 2015, sont :

- excédent prévisionnel de fonctionnement d'un montant de 2 389 838.59 €
- déficit prévisionnel d'investissement d'un montant de 536 095.35 €

On a des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 1 156 718.47 €
- en recettes pour un montant de 808 587.69 €

Je vous propose d'inscrire au Budget Primitif 2016 :

- en « Excédent de fonctionnement capitalisé » 884 226.13 €
- en « résultat d'investissement reporté », le déficit 536 095.35 €
- et en fonctionnement un résultat de fonctionnement reporté de 1 505 612.46 €

On délibérera quand on aura les résultats définitifs.

M. GUYON : Est-ce qu'il y a des interventions ? Je mets au vote

POUR : 26

ABSTENTIONS : 6 (M. BOUTARD, Mme MOUSSET, Mme GUERLAIS, M. NORGUET, M. BOUCHEKIOUA, Mme SAULAS-DALBY°)

**DELIBERATION**

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L.1612-11 du C.G.C.T. et la date limite de vote des taux prévue à l'article 1639 A du Code Général des Impôts (C.G.I.), le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Il est proposé de reprendre les résultats prévisionnels du Compte Administratif 2015, soit :

* l'excédent prévisionnel de fonctionnement d'un montant de	2 389 838.59 €
* le déficit prévisionnel d'investissement d'un montant de au Budget Primitif 2016.	536 095.35 €

Lors du vote du Budget Primitif 2016, les restes à réaliser sont également repris :

* en dépenses pour un montant de	1 156 718.47 €
* en recettes pour un montant de	808 587.69 €

Il faut ainsi prévoir au Budget Primitif 2016 :

en section d'investissement

* au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » un montant de	884 226.13 €
* au compte D001 « résultat d'investissement reporté » un montant de	536 095.35 €

en section de fonctionnement,

* au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de	1 505 612.46 €
---	----------------

Il conviendra de délibérer de nouveau sur ces résultats, lors du vote du compte administratif 2015 et du compte de gestion, au sein desquels les résultats seront définitivement arrêtés.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte ces propositions.

**FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

M. GUYON : Fixation des taux d'imposition 2016. En parallèle au vote du Budget Primitif, l'assemblée délibérante fixe les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) et de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB).

A ce jour, les services fiscaux n'ont pas communiqué aux collectivités territoriales l'état MI 1259 se rapportant à la notification des bases d'imposition, raison pour laquelle le montant de recettes inscrit à l'article 73111 du Budget Primitif 2016, à hauteur de 7 071 184 €, revêt le caractère de prévision.

Il vous est proposé de maintenir les taux d'imposition en vigueur en 2015, à savoir pour les taux 2016 :

Taxe d'habitation :	17,79 %
Taxe foncière sur le bâti :	26,17 %
Taxe foncière sur le non bâti :	77,84 %

Cette délibération a été présentée à la Commission des Finances le 18 Février 2016.

Acceptez-vous cette proposition ?

M. BOUTARD : Simplement un commentaire, pas de question, pour vous dire qu'on vous suivra dans cette démarche. C'est vrai qu'il aurait été facile d'augmenter les taux d'imposition dans une période contrainte budgétairement. Nous saluons cette démarche de votre part. Nous voterons avec vous cette délibération.

M. GUYON : Je vous remercie pour cette intervention et par avance, pour le vote.

POUR : Unanimité

**DELIBERATION**



En parallèle au vote du Budget Primitif, l'assemblée délibérante fixe les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) et de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB).

A ce jour, les services fiscaux n'ont pas communiqué aux collectivités territoriales l'état MI 1259 se rapportant à la notification des bases d'imposition, raison pour laquelle le montant de recettes inscrit à l'article 73111 du Budget Primitif 2016, à hauteur de 7 071 184 €, revêt le caractère de prévision.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en vigueur en 2015 :

**Taux 2016**

<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>17,79 %</b>
<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>	<b>26,17 %</b>
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>	<b>77,84 %</b>

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte cette proposition.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

M. GUYON : Nous allons aborder le Budget un peu plus en détail.

Mes Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Quelques semaines après le débat d'orientations budgétaires, le vote du budget primitif est un moment important de la vie municipale. C'est l'acte qui définit en chiffres et en opérations ce que sont les priorités de la collectivité, c'est-à-dire ce que nous allons faire de cet argent, comment nous allons le récupérer et comment nous allons le dépenser et c'est à son examen que l'on mesure la concrétisation des engagements politiques et des efforts de gestion et c'est à sa lecture que l'on peut appréhender la dynamique locale.

Nos engagements, nous les maintenons même si nous n'avions pas idée du contexte dans lequel nous évoluerions au moment où nous les avons pris. Alors, il n'y a pas de recette miracle mais il existe une discipline que j'ai rappelée lors du débat sur les orientations budgétaires : la rigueur dans la gestion, dans les choix, dans le montage des projets. Rien de nouveau à Amboise où nous appliquons cette rigueur déjà depuis de nombreuses années, en témoignent les budgets successifs et leur réalisation.

Le budget que nous proposons aujourd'hui est donc un budget rigoureux mais aussi solidaire et prévoyant, un budget qui porte le développement de la ville dans une logique de développement durable. Tels sont nos choix pour 2016.

**Ce budget est solidaire** car nous maintenons les efforts faits en matière de cohésion sociale : stabilité de la subvention au CCAS et du soutien aux associations locales, maintien de la gratuité pour l'accès des Amboisiens à la médiathèque, pour l'accès des enfants au transport scolaire et celui des jeunes et des aînés au bus urbain.

**Ce budget est prévoyant** car nous continuons d'investir dans l'école, lieu des apprentissages et de la socialisation, ainsi que dans les services publics, y compris avec le confortement du « Point sécu ». Prévoyant aussi par le développement du système de sécurité proactif que constitue la vidéo-protection sur des sites sensibles. Prévoyant encore avec les premiers investissements pour le réaménagement du campus scolaire.

**C'est un budget pour le développement de la ville** avec le soutien au tourisme grâce à la mise en lumière du château, à la subvention au nouveau spectacle de l'ARA et à la poursuite de l'aménagement du camping de l'île d'Or.

**C'est enfin un budget responsable** qui fait le choix d'investissements dans le développement durable. Pour la mobilité durable avec les études préalables à la future traversée de la Loire pour les cyclistes et un tronçon supplémentaire de la piste cyclable de la Grille Dorée. Avec les chantiers sur les bâtiments communaux : d'isolation, de réfection de toitures, de remplacement de chaudières. Avec des investissements sur la coulée verte de l'Amasse, le vannage de l'écluse et le réseau d'eau des jardins familiaux. Avec enfin le remplacement d'éclairages publics et énergivores et l'acquisition de véhicules électriques.

Tous ces investissements, ce sont aussi des chantiers pour les entreprises et, à la clef, le maintien d'emplois, souvent locaux. Cela est aussi valable pour le fonctionnement, d'ailleurs. Car la Ville fait travailler de nombreux fournisseurs au quotidien.

Le dernier marqueur de ce budget, c'est la mutualisation. Nous l'avons souvent souhaitée, attendue, proposée. Elle se met en œuvre. Par des personnels en commun, de plus en plus. Mais aussi par des groupements de commande, en voirie, en éclairage public, en fourniture d'électricité aussi. Cette mutualisation permet la bonne gestion des deniers publics. Elle est l'un des bons moyens d'améliorer nos budgets sans dégrader la qualité du service rendu.

Solidaire, prévoyant, responsable et dynamique, ce budget permettra de porter l'action municipale au quotidien tout en investissant pour l'avenir. Il assurera la possibilité de respecter les engagements pris en début de mandat. Il se fera dans un contexte de baisse confirmée des dotations de l'Etat qui se poursuit et durera au moins jusqu'en 2017 même si nous espérons que la réforme annoncée de la DGF se concrétisera bien l'an prochain.

Nous l'avons vu tout à l'heure, ce budget se fera sans augmentation des taux d'imposition. Cette stabilité des taux, en vigueur depuis plus de 10 ans maintenant, n'est possible que grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics et à la dynamique démographique qui se confirme encore cette année pour notre commune.

Chantal ALEXANDRE vous présentera tout à l'heure ce budget de façon détaillée, mais on peut en retenir dès maintenant les principales caractéristiques :

- Le budget global est de 24 119 890 €, en baisse de 3,7 %.
- Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses pour 9 500 895 €, soit 39,4 % de ce budget global.
- Des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées, en baisse de 3,5 %.
- Des recettes réelles de fonctionnement en baisse de 4,2 %.
- Une baisse globale des Dotations d'Etat de 378 403 €, cette année
- Un autofinancement prévisionnel supérieur à 1,7 millions.
- Un haut niveau d'investissement en incluant les restes à réaliser : 5,2 millions prévus pour 2016.
- Un recours maîtrisé à l'emprunt (1 063 000 € d'emprunt nouveau pour 1 172 000 € de remboursement), limitant la charge financière qui pèse sur la section de fonctionnement.
- La deuxième année de transferts de compétences et de charges à Val d'Amboise, qui modifie le périmètre de ce budget.
- Et enfin, je le répète : des taux d'imposition communaux stables.

Maintenant, chaque adjoint va à présent vous présenter succinctement les actions que leurs budgets respectifs porteront.

Je donne la parole à Nelly CHAUVELIN.

Mme CHAUVELIN : Le budget du service de la Politique Sociale et Politique de la Ville pour 2016 est de 639 783 € dont 616 395 € en dépenses et 23 388 € en recettes. Il regroupe le budget lié à la « *Politique Sociale* » qui inclut celui du CCAS, le budget pour la mise en œuvre du « *Contrat de Ville* » et le budget nécessaire au bon

fonctionnement du « *marché de transport régulier de voyageurs sur le territoire* », e Bus, pour 145 500 €.

En ce qui concerne uniquement le volet « *Politique Sociale* », il permet de subventionner 12 associations à caractère social pour un montant total de 402 745 €, dont l'attribution de la subvention du CCAS à hauteur de 270 000 € et celle du Centre Social de 100 665 €.

Le service en Mairie, comprend un Responsable de service à plein temps et une assistante à 80 % dont le temps est réparti entre ce service et le service qualité. Pour la Politique Sociale ses missions sont :

- Mettre en œuvre de la coordination sociale communale
- La mise à jour du répertoire social de la commune
- Le suivi du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- Rédiger l'Analyse des besoins sociaux qui comprend une partie du rapport d'activité du CCAS
- Produire différentes statistiques démographiques et sociales à la demande des services municipaux et des acteurs sociaux.

L'appel à projet du CLSPD 2016 sera lancé à l'issue de la séance plénière programmée le 3 Mars prochain en vue de parfaire à ce moment les orientations à donner aux associations qui se positionneront sur le dispositif. Elles abordent en général les thèmes suivants :

- Prévention santé
- Action éducative et prévention jeunesse
- Citoyenneté et vivre ensemble
- Actions sur la cité scolaire et prévention routière

Le budget du CCAS, même s'il est autonome et voté en Conseil d'Administration, est en majeure partie financé par la subvention de la ville. (76%).

Le CCAS travaille en étroite collaboration avec 5 associations caritatives et les subventionnent à hauteur de 8 700 € dont 5 700 € pour la Banque Alimentaire.

Les 6 logements temporaires et d'urgence sont mis à disposition d'un public en difficulté sur tout notre territoire. Les logements d'urgence sont de la compétence de la CCVA mais sont gérés par le CCAS quant à l'accompagnement et au suivi des usagers. Nous recevrons pour cela une subvention de 10 000 € de la CCVA pour 2016 ainsi que les ALT et la redevance des usagers. Madame GLEVER se consacre à ce secteur.

Les animations pour les personnes âgées sont toujours très attendues par nos seniors. La programmation de 2016 est de 11 618 €. La recherche de nouveaux financements nous permettra de proposer plus d'animations et d'avoir une belle qualité de prestation.

M. GUYON : Jean-Claude Gaudion pour le cadre de vie, l'urbanisme, les espaces verts, l'environnement et les affaires foncières

M. GAUDION : C'est plutôt un compte rendu des diverses actions.

CADRE DE VIE : Il s'agit de traiter les dossiers concernant la qualité de vie :

- le civisme des habitants
- l'environnement
- de nombreux dossiers

Mais aussi de traiter les projets en cours :

Par exemple,

- L'ex-École Rabelais

- Les Guillonnières tranches 6 et 7
- La rue Joachim du Bellay
- Les Terrasses des Ormeaux
- La Perle Ouest et Est
- Les Sablonnières
- L'extension du Château de Malvau...
- La rue Bretonneau

Après le déplacement du stade des 5 Tourangeaux, le suivi de l'aménagement du campus scolaire (gare routière, piscine, pôle culturel, déplacement de l'école d'infirmières...)

URBANISME : l'activité est toujours soutenue.

Quelques éléments statistiques sur le service :

	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Permis de construire :	76	78	91	89
Dossiers traités :	699	790	916	913

Pour information, la compétence instruction des sols est passée à la CCVA ainsi que les DIA (déclarations d'intention d'aliéner)

Point sur la réglementation :

- ZAP (Zone Agricole Protégée) : nous sommes dans l'attente du courrier de la Préfecture clôturant le dossier
- PLU : il reste la mise en compatibilité PLU/AVAP. Il est prévu une réunion des personnes publiques associées (PPA) le 30 mars, ensuite une enquête publique, ensuite une réunion CLAVAP (commission locale AVAP), la transmission à la Préfecture pour approbation et nous espérons que ce sera terminé autour de septembre 2016

Pour information, la CCVA commence à traiter le dossier du PLUI (PLU intercommunal)

FAÇADES : Il nous reste trois chantiers à terminer et au niveau du budget, c'est 25 000 €.

ESPACES VERTS : Service de 15 personnes avec toujours plus de surfaces et plus de lotissements. La 3<sup>ème</sup> fleur maintenue et nous sommes proches de la 4<sup>ème</sup> !

Le service participe largement à la renommée de la ville ainsi qu'à la qualité de vie des Amboisiens

Dossiers terminés : La Sapinière, la Richardière, rue Léonard Perrault, le plateau des Chateliers.

Entretien et mise en sécurité des arbres et haies.

Interventions :     avenue des Montils (1 trottoir)  
                           allée de Mazère (terminée)  
                           allée de Bredanne (prévue en 2016 pour 21 000 euros)

ENVIRONNEMENT avec Evelyne Launay et Dominique Berdon

Actions principales :

- Tendre vers l'objectif zéro pesticide
- Jardins familiaux : reprise réseau d'eau pour 18 000 € ainsi qu'une réflexion sur les récupérateurs d'eau pour les jardins de Malvau.
- Plan de gestion de la Moutonnerie
- Protection des habitants (cavités souterraines, digues)
- Lutte contre les pigeons et nuisibles
- Actions avec les faucons au cimetière, traitement du sol pour améliorer l'état des ifs
- Suivre le dossier trame bleue - trame verte et les zones humides.

- 2016 verra le début de l'aménagement de la coulée verte de la Patouille pour environ 50 000 euros avec des subventions.
- Suivi du dossier important de l'eau par Evelyne Launay (amélioration du contrat, de nombreux travaux sur le réseau et suppression de la part fixe)
- Premières réunions avec certains riverains de l'Amasse souterraine pour régler le problème du quai des Marais
- Travaux prévus sur les vannes de l'écluse pour 45 000 euros (dossiers suivis par Dominique Berdon).

#### FONCIER - AFFAIRES GENERALES

- suivi des litiges, réclamations et divers contentieux
- veille foncière : 30 000 euros nous permettant d'acquérir des parcelles
- vente de l'ex. école Rabelais
- vente terrains la Perle est et la Sablonnières
- suivi du devenir de la Carrière des Châteliers, nous sommes toujours en contact avec le propriétaire actuel.

M. GUYON : Je donne la parole à Isabelle Gaudron

Mme GAUDRON : Je vais parler de communication et ensuite, je vous parlerai de Politique de la Ville. En ce qui concerne la Communication, c'est un véritable service rendu aux Amboisiens. Elle permet de faire connaître les activités de la Ville, des associations, des événements portés par la ville et de l'ensemble des partenaires. Nos outils d'information sont très variés, complémentaires et ils s'adaptent aux différents publics et aux nouvelles habitudes de communication des habitants. Ces documents et ces actions sont là pour rendre compte et rendre publiques les réalisations de la Municipalité.

En matière de **communication**, sont programmées dans le cadre de ce budget 2016 :

- Le développement de notre magazine, avec encore plus de vidéos et de liens vers nos différents supports de communication ;
- Un plan de ville sur le site Internet qui fait apparaître les travaux en cours (route barrée, modification de circulation, de stationnement) ;
- L'habillage de la façade de la réception du camping municipal pour la rendre plus accueillante ;
- Une campagne de communication sur les structures sportives pour sensibiliser les usagers aux économies d'énergie (« je sors d'un vestiaire, j'éteins la lumière » / « je ne fais pas couler l'eau inutilement » / « je coupe le chauffage si j'ouvre une fenêtre »...etc) ;
- L'habillage de la « casquette » du belvédère pour que les visiteurs puissent avoir une explication du panorama de la ville (lieux touristiques essentiellement) ;
- Un travail en vue d'une refonte de notre site Internet ;
- La poursuite de la campagne de communication pour lutter contre les incivilités ;
- Des panneaux d'information sur les chantiers et travaux dans la ville.

Notre présence sur les réseaux sociaux via notre page Facebook permet d'établir un lien direct et quotidien avec les Amboisiens et les visiteurs. En un an, plus de 1 000 « fans » nous ont rejoints sur notre page. Ils sont maintenant 2 753 « fans » à suivre l'actualité de notre ville et à réagir en publiant des commentaires. Ce moyen de communication apporte donc une réelle interactivité avec des publics très variés.

La consultation du site Internet représente pour 2015 : 371 977 pages vues.

Notre objectif dans le cadre des économies à réaliser sur le budget de fonctionnement est de réduire les versions "papier" pour nous orienter autant que possible vers les supports numériques. A ce titre, nous avons fait le choix de reporter la parution du

guide pratique de la ville à 2017. Le site Internet, lui, fait l'objet de mises à jour quotidiennes.

### ***La politique de la ville***

En ce qui concerne uniquement la « Politique de la Ville », les actions menées ou subventionnées par la municipalité sont définies dans le « contrat de Ville » qui a été signé le 31 août 2015 pour une durée de 6 ans afin de revaloriser les quartiers prioritaires, de réduire les inégalités entre les territoires, de réduire les écarts de développements sociaux et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Les actions sont destinées aux habitants des deux quartiers prioritaires d'Amboise : La Verrerie (1 110 habitants) et La Patte d'Oie/Malétrenne/Plaisance (1 630 habitants). Comme indiqué dans le contrat, elles visent une optimisation du bien vivre ensemble tout en respectant les préceptes des trois axes liés au développement durable et doivent aboutir à une insertion naturelle des habitants des quartiers prioritaires dans ces derniers, mais également dans la commune voire au-delà.

#### Les piliers sur lesquels sont programmées ces actions sont :

- l'emploi et le développement économique,
- la cohésion sociale,
- l'habitat et le cadre de vie,
- les valeurs de la République et la Citoyenneté.

#### Le budget 2016 prévoit :

- Le financement de prestations de service pour la réalisation de chantiers d'insertion dans les deux quartiers et le fonctionnement de la régie de territoire à La Verrerie : 7 250 € TTC.
- Des subventions allouées aux associations en 2016 suite à l'appel à projet organisé en fin d'année 2015 (instruction des dossiers reçus en cours) : 56 500 €.
- Une participation au financement du poste adulte-relais (médiateur) à l'ASHAJ (recruté à la fin novembre 2015) : 2 300 € (conventionnement avec le Conseil Départemental, l'Etat et l'association).

A noter que les montants évoqués ne représentent que ceux liés directement au budget du service, la Ville intervient par ailleurs dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine à La Verrerie mais aussi pour entretenir ou embellir les quartiers, pour mener des actions éducatives, sportives ou culturelles.

La bonne conduite du contrat de ville et le suivi de son programme d'actions impliquent donc un partenariat fort entre les 13 signataires et avec les acteurs de terrain.

M. GUYON : Merci. Myriam Santacana pour le Commerce, le Tourisme et l'Événementiel.

Mme SANTACANA : L'activité commerciale, touristique et l'animation sont des axes de développement et de valorisation essentiels pour le rayonnement et l'attractivité de notre ville. Nous continuerons de soutenir l'Union Commerciale en maintenant sa subvention à hauteur de 3 000 euros mais aussi en lui apportant un soutien logistique sur certaines opérations, en pérennisant notre partenariat et en conjuguant des actions communes, telles que l'implication des commerçants au sein de la foire de printemps cette année par le biais d'un défilé de mode.

La Foire de Printemps dont nous avons délégué l'organisation depuis 4 ans à Puzzle Centre a gagné en notoriété et en qualité avec ses 90 exposants et ses 20.000 visiteurs, elle se verra enrichie cette année par la création d'un pôle gastronomique. Nous continuerons de soutenir également les commerçants non sédentaires qui ont contribué à faire de notre marché « Le marché préféré des Français ». Les recettes du marché s'élèvent pour notre ville à 190.194 euros pour l'année 2015.

La mise en place d'une nouvelle étude portant sur la signalétique dans le cadre du dispositif Fisac devrait permettre également de soutenir le commerce et le tourisme, en partenariat avec la délégation voirie.

Afin d'améliorer toujours l'esthétisme de notre ville, notre charte des commerces et des terrasses vient d'être approuvée par l'architecte des Bâtiments de France, elle viendra s'insérer dans notre livret d'accueil des nouveaux commerçants.

L'activité Touristique sera marquée cette année par le 500<sup>ème</sup> anniversaire de l'arrivée de Léonard de Vinci à Amboise, il succèdera à celui de François 1<sup>er</sup> en 2015, aura lieu les 15 et 16 Juillet en synergie avec l'Office de Tourisme, le Château Royal et le Clos Lucé. Marché médiéval et déambulation seront au rendez-vous.

Le pavoiement de la rue commerçante sera renouvelé, les marchés à la belle étoile viendront comme chaque année participer à l'animation des soirées estivales.

L'animation, ce sera également la célébration du Touraine Primeur en Novembre, temps fort de convivialité dans notre ville et mise en valeur de notre patrimoine viticole.

Puis viendra le temps des illuminations de Noël avec des nouveautés pour 2016 en cohérence avec la mise en lumière du château royal, le marché de Noël et gourmand et la déambulation dont le succès et la fréquentation grandissante nous invitent cette année à envisager un nouvel itinéraire plus ambitieux.

C'est toujours avec beaucoup de motivation et de plaisir que nous nous attacherons à rendre notre ville plus attractive et rayonnante au sein de notre région, malgré un budget contraint.

**M. GUYON** : Merci. François Cadé

**M. CADÉ** : Compte tenu de mes délégations, je peux apporter les informations suivantes : en fonction des demandes de réductions sur le budget de fonctionnement peu d'opérations nouvelles pour 2016.

**Qualité** : Après la labellisation « Qualiville » obtenu en 2014 pour les services rendus aux usagers à l'accueil et au service Etat civil, il convient de passer un audit par l'AFNOR chaque année pour le maintien de cette labellisation. Ce sera le cas encore pour 2016.

**Accueil** : Des travaux seront réalisés pour mettre en place un sas à l'entrée de la mairie dans le cadre des économies d'énergie. D'autres travaux d'aménagement seront réalisés à l'accueil de la Police Municipale.

**Cimetière** : Aux Ursulines, des travaux, en régie, seront entrepris pour remplacer les vieilles canalisations du réseau d'eau et d'autres travaux seront effectués pour améliorer la conservation des Ifs, arbres remarquables en liaison avec le service de Jean-Claude Gaudion.

**Elections** : Pas d'élections prévues en 2016, par contre un gros travail avec la révision complète des listes électorales en fin d'année en vue de l'édition de nouvelles cartes pour tous les électeurs pour 2017.

**Informatique** : Poursuite de l'opération pour les écoles élémentaires avec essentiellement l'installation de 7 Tableaux blancs Interactifs. Pour l'informatique communale, compte tenu de la fin de vie de certains logiciels, de la nécessité de la mise en place de services numériques pour les usagers et de l'attente de la mise en place du très haut débit, un diagnostic sera réalisé afin de faire les bons choix en lien avec le GIP RECIA auquel nous avons adhéré lors du dernier conseil municipal.

**Ressources Humaines** : Le chapitre 012, charges de personnels, prévoit un montant de 9 500 895,00 € en augmentation de 1,3 % par rapport au budget 2015 et 63 % du total

des dépenses réelles de fonctionnement. Cette augmentation, malgré le transfert de 3 agents supplémentaires à la CCVA, s'explique par les éléments suivants :

- Les GVT glissement vieillesse technicité induit par le statut de nos agents
- Le coût supplémentaire induit par le remplacement de 2 chefs de service partant à la retraite pendant leurs congés et leur CET
- La création d'un poste d'agent de police
- La poursuite de la réforme de la catégorie B et la mise en place d'un nouveau régime réglementaire.

On peut également relever une augmentation du budget formation pour combler certains retards.

M. GUYON : Merci. Valérie Collet pour la vie culturelle, le patrimoine et les jumelages.

Mme COLLET : Le budget global, hors charges de personnel :

- Le budget de fonctionnement du service culturel est de 227 128 €, dont 91 712 € représente le soutien aux associations locales et des aides aux projets.
- Le budget de fonctionnement de la médiathèque est de 55 250 €
- Pour le service culturel les prévisions de recettes de fonctionnement sont de 128 450 €, comprenant la billetterie de la saison culturelle, les subventions institutionnelles et les locations de salles
- Pour la médiathèque, les prévisions de recettes sont de 4 550 € (adhésions adultes hors Amboise)

#### **LES GRANDS AXES DE NOTRE PROJET CULTUREL POUR L'ANNEE 2016**

##### **La Saison culturelle**

Notre volonté affichée est que la culture soit un lien pour tous et entre tous, avec une offre variée et de qualité, et à destination de tous les publics.

Sur notre territoire intercommunal, nous réaffirmons notre volonté de multiplier les rencontres et de faire rayonner la culture. En 2016, la programmation culturelle décentralisée est officialisée par une convention entre la Ville d'Amboise et la Communauté de communes du Val d'Amboise, afin de renforcer la mutualisation et la synergie des compétences entre l'échelon communautaire et les 14 communes qui le compose.

Cette programmation s'inscrit dans le cadre du Projet Artistique et Culturel de Territoire conclu avec le Conseil régional Centre Val de Loire et le contrat de développement culturel annuel conclu avec le Conseil Départemental.

La programmation au théâtre Beaumarchais est très attendue chaque année et favorise le rayonnement de la ville. Elle est soutenue par nos partenaires institutionnels que sont la Région et le Conseil départemental, sur des critères de pluridisciplinarité, l'offre au jeune public, la médiation sur le territoire, l'accompagnement de la création contemporaine des compagnies, l'action auprès des scolaires et des publics empêchés. Elle se développe également hors les murs. En 2016, nous allons investir de nouveaux lieux.

##### **La médiation culturelle**

Elle se poursuit à travers des partenariats appuyés avec les établissements scolaires, dans les quartiers de la Verrerie, de Malétrenne et du Bout des Ponts et en collaboration avec les structures associatives de proximité (Centre socioculturel Charles Péguy, ASHAJ, les structures d'insertion, la Charpente).

##### **Les animations**

Les manifestations d'été se poursuivent avec une programmation variée et pluridisciplinaires et investissent la ville : Brass Band, Fête de la musique, les rendez-vous des jours J, le festival les Courants, le 14 juillet, les festivités liées aux années Léonard et bien d'autres ...



### **Le Patrimoine et les archives**

La Ville d'Amboise souhaite poursuivre sa politique de restauration des documents d'archives, afin d'en assurer la sauvegarde. Ainsi, pour l'année 2016, le service des archives prévoit de faire restaurer des registres de délibérations du 18<sup>ème</sup> siècle, des registres paroissiaux de la paroisse Saint-Denis du 16<sup>ème</sup> et du 17<sup>ème</sup>, une lettre patente de Louis XVIII, et bien d'autres restaurations.

Cette action a pour but de rétablir l'état historique des documents régulièrement consultés, d'en améliorer la lisibilité et l'intégrité esthétique, d'en garantir les meilleures conditions de conservation à long terme, afin de préserver le passé et pour pouvoir le transmettre aux générations futures.

La valorisation et l'animation des sites patrimoniaux avec cette année la mise en lumière de la façade nord du château d'Amboise.

Le développement des rendez-vous au Musée de l'Hôtel de ville avec le renouvellement de la Nuit des musées en mai 2016, les journées du Patrimoine et bien d'autres événements en partenariat avec les Châteaux, les acteurs touristiques et les associations.

### **Les expositions :**

Nous réaffirmons notre volonté de réaliser des expositions valorisant les artistes du territoire et au-delà, (la « Borne » à partir du 6 mars, le « Printemps des arts » fin mars, « Errances » en mai, la « marqueterie de paille » en juin), sur un rythme de 4 à 6 par an, avec en point d'orgue la reprise des travaux du « Garage » qui deviendra le lieu d'exposition et de création de l'art contemporain à Amboise pour 2018.

### **La médiathèque**

La fréquentation de la médiathèque est stable avec 3 355 abonnés actifs, et 40 500 personnes accueillies sur nos heures d'ouverture en 2015.

La médiathèque propose de nombreuses actions culturelles qui permettent d'accueillir un public de plus en plus nombreux et autour de plusieurs temps forts en 2016 : des rendez-vous, « classique » en février-mars, la littérature jeunesse en mai, la bd en juin et « tout un monde de cultures » en novembre.

Depuis mars 2015, un travail d'inventaire est effectué sur les différents legs et ouvrages du fonds ancien (Gouverné) au sein de la Médiathèque Aimé Césaire et la valorisation de ce patrimoine va se poursuivre au travers d'expositions lors des journées du patrimoine.

### **Le soutien aux associations reste fort :**

Nous continuerons à soutenir les associations culturelles dont le siège social est basé à Amboise, et cette année nous allons créer, avec les associations de jumelages, la journée des jumelages qui aura lieu le 7 mai. Cette action sera reconduite et amplifiée les années suivantes.

**M. GUYON** : Merci. Brice Ravier pour la vie sportive et les loisirs.

**M. RAVIER** : Les associations sportives et plus globalement toutes les pratiques sportives sur la ville d'Amboise continuent d'avoir une place importante dans les projets portés par notre majorité.

La vie sportive est l'exemple d'un service public de proximité et de qualité. Avec pas moins, cette saison 2015-2016, de 5 504 licenciés déclarés dont 3087 Amboisiens mais aussi près de 3 000 scolaires à l'année, nos infrastructures sportives sont sollicitées quotidiennement, du lundi au dimanche, de 8 heures à 22 heures et ce, avec très peu d'interruptions et en n'incluant pas, bien entendu, les manifestations sportives et autres championnats d'envergures pour lesquelles les sollicitations des équipements et des agents municipaux peuvent se poursuivre tout au long de la nuit.

Ces structures génèrent des coûts de fonctionnement conséquents pour le bien de tous et cela toujours gratuitement pour celles et ceux qui les fréquentent.

Au-delà d'un budget de fonctionnement global de 984 175 € et d'une section d'investissement à hauteur de 440 000 €, on peut retenir trois grands axes de ce BP 2016.

- 1) Le premier -et ce n'est pas le moins important surtout si l'on se replace dans un contexte général de baisse des budgets alloués aux pratiques sportives- c'est pour nous le choix du maintien à l'équilibre de l'ensemble des subventions aux associations sportives d'Amboise, cela pour un total global de presque 64 620 € et 7 700 € d'aides au projet.
- 2) Deuxième axe : la valorisation constante du Camping d'Amboise avec un poste en Dépenses de fonctionnement de 243 555 € pour un total de Recettes estimé aux alentours de 324 500 € soit un gain pour la collectivité de près de 80 945 €  
Ce bénéfice est réinvesti, comme chaque année, dans l'amélioration continue de cet équipement.  
Il est important également de souligner qu'au-delà des chiffres, nous insistons très fortement sur la capacité du camping à générer de l'emploi local autant sur des emplois permanents que sur des emplois saisonniers, que nous nous efforçons, à prestations équivalentes, à régulièrement favoriser le tissu économique local.
- 3) Enfin, ce budget permettra de maintenir notre politique d'investissements avec, entre autres, le départ du projet visant à la remise en état du bloc sanitaire numéro 1 pour un montant global estimé 350 000 € TTC

Je n'oublie pas non plus que les sports à Amboise, ce sont également des grandes manifestations organisées sur nos installations sportives avec, dès demain sur l'Île d'Or, l'accueil du championnat Régional de Cross Jeunes, l'organisation de l'open de Touraine d'Ultimate Frisbee avec environ 500 participants venant de toute l'Europe, de l'organisation pour la troisième année consécutive des coupes d'Indre et Loire de Handball, de la participation forte de la Ville lors du championnat du Monde de Handball en France en Janvier 2017 puisque nous serons « Ville étape » le 17 Juillet prochain lors du passage de la Coupe du Monde sur notre territoire.

De l'organisation d'un meeting d'athlétisme avec des épreuves de niveau Régional et national le 15 Juin prochain sur le stade des 5 tourangeaux, démontrant ainsi la capacité de cet équipement à se situer autant dans une dimension éducative, avec le passage régulier des 3000 scolaires que dans une logique de compétitions.

De l'organisation du championnat Régional de gymnastique les 30 avril et 1<sup>er</sup> Mai prochain, de Rentrée Sports le 03 Septembre dont le succès ne se dément pas d'année en année, avec toujours ce même 03 Septembre et cela en association avec le service événementiel, la désormais « presque légendaire » 19<sup>ème</sup> Nuit des Roys, du Trophée Nadou Bonnet qui pour une fois aura la possibilité de se dérouler le week end suivant et bien entendu des Foulées Amboisiennes le Dimanche 16 octobre.

Mais bien entendu, la pratique de la Découverte sportive à Amboise passe par l'apprentissage, c'est pour cela que nous maintiendrons les prestations de l'Ecole multisports Municipale, nous continuerons à organiser durant les petites vacances scolaires et toujours par le service des sports, des stages sportifs gratuits ouverts à tous les jeunes Amboisiens.

Nous accentuerons la possibilité de découvrir en collaboration avec les clubs locaux un sport, un dimanche par mois.

Pour finir, nous n'oublions pas que le Sport est et doit rester un vecteur de socialisation important à nos yeux, c'est pourquoi nous avons fait le choix de continuer à mettre à disposition un médiateur sportif sur les quartiers Patte d'Oie-Malétrenne-Plaisance et la Verrerie pour inciter encore plus les personnes les plus éloignées des structures sportives et de la pratique sportive en général à pratiquer une activité avec, à l'issue -pourquoi pas ?- la possibilité d'intégrer une association d'Amboise.

M. GUYON : Merci. Evelyne Latapy pour l'Education-Jeunesse

Mme LATAPY : Optimiser la qualité des services rendus aux administrés est l'un des objectifs que la Municipalité s'efforce de mener à bien depuis quelques années et c'est dans cet esprit que le service EDUCATION JEUNESSE a construit son budget 2016. Il faut tout de même préciser que les moyens financiers qui lui sont octroyés pour cette mission sont conséquents puisque cela représente 18% du budget global soit un total de 2 758 472 euros malgré une baisse de dotation importante.

Les crédits de fonctionnement alloués directement aux écoles, parmi lesquels ceux qui permettent l'achat de fournitures, des petits matériels, des livres et des disques répondant aux besoins essentiels représentent 45 110 euros. Y compris les dépenses pour la médecine et les matériels des psychologues scolaires, des charges que la Ville supporte seule, alors que les interventions ont lieu sur plusieurs communes limitrophes, voire en dehors du Canton.

Le budget transport scolaire affecté aux sorties écoles ou sorties thématiques spécifiques est de 8 000 € alors que celui réservé au ramassage scolaire faisant l'objet d'un marché de 4 ans représente 35 000 € pour cette année.

Quant à la restauration scolaire, faisant également l'objet d'un contrat, les dépenses prévues sont de l'ordre de 310 000 € auxquelles nous devons soustraire les remboursements faits par les familles.

Les Temps d'Activités Périscolaires représentent une dépense en matériel de 11 500 euros (sans compter la masse salariale) répartie sur nos 10 écoles pour permettre la réalisation de projets ou d'ateliers de grande qualité.

Les fonds versés par la CAF pour ces activités sont de 51 000 € et le fonds d'amorçage versé par l'Etat représente 54 000 € (50 euros/enfant)

La participation financière de la commune à la réalisation de projets pédagogiques présentés par les Directions d'écoles écoles représente 25 000 € auxquels nous devons ajouter les sommes allouées au plan numérique pour les équipements informatiques de nos écoles.

Les investissements dans nos écoles prennent en compte les demandes des directions.

Cette liste non exhaustive pourrait encore être complétée par une multitude de charges qui contribuent au bon fonctionnement de nos écoles et à la qualité d'un service public qui nous est cher.

M. GUYON : Merci. Michel Gasiorowski pour la voirie, la mobilité et la sécurité

M. GASIOROWSKI : Comme tous les ans un budget conséquent est consacré à la voirie. Il représentera, en 2016, environ 14 % du budget global de la Ville, soit :

- 1 247 305,00 € en fonctionnement et,
- 1 924 900,00 € en investissement.

L'opération la plus importante dans ce budget est la poursuite de l'aménagement de l'avenue de la Grille Dorée qui se terminera vers l'avenue de Chandon en 2017.

Pour les autres travaux d'investissement et fonctionnement, réalisés par le personnel en régie, ils ont été proposés à la commission voirie du mardi 16 février à partir du programme suivant : (je cite les plus importants)

- la réfection des rues Voltaire, Chaptal, Ambroise Paré, du Commandant Tulasne, Henri Dunant, allée de Vau de Luce.
- la poursuite de la réfection des trottoirs rue de Bel Air et rue Jules Verne.

Comme tous les ans, l'entretien courant des chaussées qui comprendra :

- les trottoirs, les revêtements ponctuels, les chemins ruraux et les fossés.
- l'achat et la pose d'abris bus : rue de bel Air, avenue Léonard de Vinci.
- l'entretien et le renouvellement des panneaux de signalisations.
- du marquage au sol.

Etude sur la signalétique directionnelle (parkings, commerces, etc.....).

Travaux en coordination avec le S.I.E.I.L. (Syndicat Intercommunal d'Energie Indre et Loire)

- Remplacement du poste ERDF (cabine haute) rue de la Marne par un poste urbain compact et suppression du poste (cabine haute) au Breuil.
- Enfouissement des réseaux électriques téléphones et éclairage public dans l'île d'Or.

En matière d'éclairage, ce budget porte deux opérations très différentes :

- d'une part, la mise en lumière du Château attendue par tous. Une première tranche sera réalisée cette année côté Loire. L'éclairage sera visible des bords de la Loire, de l'île d'Or et de la Départementale 952.
- d'autre part, des investissements sur l'éclairage public. Sur ce point et comme les années précédentes, la priorité sera donnée au remplacement des ballons fluos 125 w énergivores. Une liste des rues concernées par ces réfections a été présentée à la commission voirie.
- Amélioration de l'éclairage du parking du marché.

#### **Pour le transport urbain**

Avec Philippe LEVRET, délégué aux transports, nous suivons l'évolution de ce marché du transport urbain qui est passé de 32 322 voyageurs en 2014 à 46 551 en 2015 avec un coût pour la Ville de 144 717 € et une recette de 30 669 €

Enfin, concernant la vidéo protection, nous continuerons l'installation sur le parking des Tanneurs.

M. GUYON : Juste une précision. On me demande régulièrement un deuxième bus mais quand on voit ce qui reste à la charge de la collectivité pour ce service rendu, c'est quand même 114 000 €.

M. BOUTARD : Vous permettez, Monsieur le Maire. Je pense qu'il faudrait mettre un petit peu de règles dans ce mini bus. Il y a des gens qui ne paient pas, qui sont très jeunes, qui ont de bonnes jambes et ils pourraient laisser plus facilement la place à des personnes plus âgées qui sont souvent obligées de rester à l'abri bus. Il y aura sans doute à mon avis là aussi, dans une démarche de citoyenneté, à rappeler à certaines personnes qu'elles ne sont pas prioritaires dans ce bus même s'il est gratuit pour eux.

M. GUYON : Ça n'arrive que le vendredi

M. BOUTARD : J'ai pris le bus l'autre jour et je me suis « agrippé » verbalement et gentiment avec deux jeunes, il y avait une dame qui était plutôt âgée, ils n'ont pas voulu descendre du bus alors que le chauffeur du bus leur a dit plusieurs fois. Vous savez comment cela peut vite se terminer et je pense qu'il faudrait rappeler un certain nombre de règles sur la priorité des gens qui ont accès à ce bus

M. LEVRET : Effectivement, je suis au courant de ce qui s'est passé dans le bus. Il y a eu par exemple des incivilités avec des jeunes qui montaient dans le bus pour aller à la patinoire et remonter, c'était un jeu, ils n'allaient même pas à la patinoire. Alors, effectivement, en étant nombreux et en s'amusant dans le bus, ils empêchaient les gens qui attendaient le bus de monter, ça c'est vrai. Mais le problème, effectivement on peut faire une prévention en demandant aux jeunes de ne pas monter dans le bus et quand il y a des personnes âgées, essayer de leur laisser la place, etc.. mais on n'a pas de moyens de contrainte et s'ils sont montés dans le bus...

M. BOUTARD : C'est bien ce que je disais, je n'ai pas dit autre chose. Dans une démarche de citoyenneté, de rappeler qu'il y a des règles.

M. GUYON : Ça rentre aussi dans le cadre de la campagne pour le civisme. J'avais aussi demandé à notre prestataire, régulièrement, de faire monter un de ses contrôleurs dans le bus. Visiblement, ce n'est pas quelque chose qui les enchante. Parce que c'est vrai, on peut assister quelquefois à des gens qui montent dans le bus, qui ne paient pas, la conductrice leur demande de régler, « *elle se fait envoyer balader...* » et faire monter un policier dans le bus, c'est quand même..., surtout à Amboise... On pourrait aussi mettre dans le règlement que la gratuité est accordée dans la limite des places disponibles, et cela peut être aussi valable pour les personnes âgées, on ne peut pas faire de ségrégation aux plus jeunes

M. BOUTARD : C'est pour cela que j'ai parlé tout à l'heure de prévention et d'information, mais à un moment donné, je pense qu'il faudra qu'on se pose la question à rendre payant ce mini bus pour tout le monde dans un cadre très limité de 10 centimes, mais au moins qu'il y ait cette démarche de se dire que ce n'est pas gratuit, on n'y monte pas quand on en a envie, on ne fait pas ce qu'on veut parce que c'est gratuit, simplement cette démarche là. Si c'était votre proposition, nous la soutiendrions. Je pense que c'est aussi une démarche de citoyenneté de rappeler aux gens qu'un service public, quel qu'il soit, à un moment donné, il faut que quelqu'un le paie

M. GUYON : C'est la collectivité qui paie.

M. BOUTARD : Voilà, c'est nous tous. C'est pour cela aussi que je me suis permis d'intervenir.

M. GUYON : Merci. Daniel Duran pour les bâtiments.

M. DURAN : Le service bâtiment réalisera cette année pour 1 017 000 € d'investissement.

Tout d'abord, l'aménagement des ex-locaux de l'hôpital de l'espace Mercier en une maison de services qui accueillera notamment le Point Sécu au rez-de-chaussée et à l'étage l'IRSA, une psychomotricienne pour enfants et quelques permanences publiques (retraite, sécurité sociale et complémentaire). La dépense globale est prévue à 362 000 €.

Dans la suite logique 2015 du développement durable du programme « Amboise ville durable », nous réaliserons cette année :

- Des travaux sur performance énergétique des écoles George Sand et Jeanne d'Arc pour 400 000 €
- La poursuite et la fin du confortement de la toiture de l'école Jules Ferry et isolation des combles pour 90 000 €
- L'amélioration des chaufferies par le remplacement des chaudières fioul du gymnase Guynemer, de l'école Jeanne d'Arc et de l'Île d'Or pour 85 000 €
- Pour la mise en conformité tel que prévu dans le programme Ad'AP pour 2016, 80 000 € seront affectés aux travaux réalisés par les entreprises locales.

A cela, s'ajouteront les travaux en régie, c'est-à-dire réalisés directement par les équipes du service bâtiment.

Au programme 2016 seront effectués :

- La fin de l'aménagement du CCAS
- L'aménagement de l'accueil du camping
- La fin de remplacement des fenêtres à l'hôtel de ville
- Divers travaux dans les écoles
- La mise aux normes d'accessibilité des bâtiments 5ème catégorie

M. GUYON : Une précision, les 362 000 € du Point Sécu sont des reports de l'an dernier. Je voudrais que dans un grand nombre de cas, il ne s'agit pas d'une volonté délibérée de repousser la dépense mais très souvent, le document de consultation des entreprises nous arrive très tard de la part de ceux qui sont chargés de l'établir. Cela

a été le cas pour le Point Sécu, c'est le cas également pour l'éclairage du château. Le DCE est arrivé au début du mois de Janvier alors qu'on avait le feu vert depuis fin septembre, début octobre.

Je pense que chaque adjoint a pu faire le tour de sa délégation. Avez-vous des interventions ?

M. BOUTARD : J'ai une intervention d'ordre général. Déjà, je vais peut-être vous surprendre mais je voudrais remercier Madame Alexandre de la dernière commission sur laquelle nous avons travaillé avec une grande clarté sur l'exposé de ce budget. Je tenais à vous le dire. J'ai trouvé que cette commission à laquelle j'étais avec Jacqueline Mousset, s'est déroulée dans un état d'esprit assez constructif. D'ailleurs Monsieur le Maire, je tenais à vous dire que notre démarche a toujours été celle-là et je pense que nous l'avons appliquée, d'être constructif dans les commissions même si parfois nous avons des divergences de points de vue au sein du conseil municipal, il faut rappeler quand même que tout le travail ne se fait pas ici, il se fait en commission comme au CCAS d'ailleurs et nous avons toujours essayé et nous continuerons dans cette démarche d'apporter des points positifs.

Sur le budget de cette année, premièrement, ce serait démagogique de faire des commentaires sans rappeler tout ce que vous avez dit sur le point des dotations. Je crois qu'on pourrait dire « *on pourrait faire ça, il faudrait dépenser plus, on devrait faire autrement...* », serait démagogique dans le contexte qui ne concerne pas que les villes, qui concerne aussi les départements et les régions, c'est-à-dire qu'il va y avoir aussi quand même des répercussions sur les attributions et sur les subventionnements que vont apporter les Départements mais je n'oublie pas non plus les EPCI et les Régions. Donc, il faut l'observer le regarder, prendre un peu de recul et nous avons consulté ce budget. Effectivement, il y a, dans votre démarche, un certain nombre de diminutions de dépenses, il y a aussi, on l'a vu avec Madame Alexandre l'autre jour, un certain nombre de ré-orientations sur les lignes budgétaires et je pense que vous en parlerez après, et en tout cas, sur le cadre général, il faut quand même faire quelques constats sur notre ville : une augmentation significative de résidences secondaires, c'est quand même un indicateur, premièrement, le produit de l'imposition directe qui diminue, de peu, mais qui diminue alors que nous sommes largement en dessous de la strate de notre ville, c'est-à-dire qui est à 549 si ma mémoire est bonne, on doit être à 514, l'année dernière on était à 517. Donc là aussi, une préoccupation à avoir et à continuer d'observer sur les revenus de nos habitants qui ont diminué comme partout, ce n'est pas propre à Amboise, mais il faut quand même se le dire, le constater. L'encours de la dette qui reste tout à fait raisonnable, il faut aussi le dire. Par contre, notre grande préoccupation, on avait fait état, Monsieur le Maire, l'année dernière, sur les dépenses de personnel. Là encore, j'ai eu oui dire mais vous savez comme moi que le bruit de caniveau doit rester là où il est, je n'ai jamais dit que je souhaitais que du personnel soit renvoyé. Déjà, ce serait une bêtise alors que moi-même....

M. GUYON : Ce serait extrêmement difficile à faire

M. BOUTARD : ... j'ai des responsabilités dans la fonction publique d'Etat, pas locale, mais d'Etat donc je sais comment ça fonctionne, ce serait une hérésie de dire cela. Par contre, quand on regarde les tableaux et ce sera l'une de mes questions, quelles sont vos perspectives pour les années qui viennent puisqu'on a vu qu'un certain nombre de personnels allait partir à la retraite. On voit bien aussi qu'il y a un conventionnement qui a été fait avec les EPCI qui ne fait pas diminuer la charge de personnel et qui somme toute, quelque part, est compensé par la Communauté de Communes, ce qui veut dire que quand même, nous attendons avec impatience, sur le schéma de mutualisation, nous avons une vraie préoccupation et je pense que nous en parlerons dans peu de temps et en tout cas, sur cette notion de personnel de nos 14 communes... et puis une préoccupation qu'il y a eu à certaines périodes des remplacements qui ont été des remplacements par tranche de catégorie plus jeune parce que cela a un impact budgétaire. Les gens commencent à des niveaux et à des

indices inférieurs et puis tout le monde augmente en même temps. En plus, il y a cette fameuse revalorisation sur les catégories B et les catégories C qui étaient attendues et puis, il y a aussi cette notion sur la vieillesse. Donc, il y a une préoccupation sur ce budget qui augmente malgré les transferts de compétences, on passe de 215 à 218 salariés, on augmente la masse et on voit que de plus en plus, le budget de fonctionnement, sur sa partie des dépenses, est grignoté de plus en plus par le personnel. Cela ne remet pas en cause ni la qualité des personnels, ni les engagements qui ont été pris au préalable. Par contre, cela doit nous faire réfléchir, à comment, dans les années qui viennent, parce que, c'est vrai que comme vous l'avez annoncé tout à l'heure, il y a il y a un reste à réaliser sur le fonctionnement qui cette année est très important, l'année prochaine, il le sera moins, j'en suis sûr et les dotations diminueront encore. Monsieur le Maire, une réflexion doit se faire, Je tiens à avoir.. parce que vous avez une vision de la chose, avec en plus ce contrat de mutualisation qui arrivera dans très peu de temps et sur lequel nous serons très attentifs.

Un dernier point, là encore, je n'ai pas envie d'être démagogue en prenant ligne par ligne et en faisant une comparaison du budget de l'année dernière avec le budget de cette année. On pourrait le faire avec simplement un indicateur financier qui serait la diminution des dotations et des aides des autres collectivités, en disant « est-ce qu'il répond à cette notion là ? est-ce qu'on peut diminuer ? » ce n'est pas jouable, ce n'est pas faisable, ce serait utopique.

Par contre, je vous le dis dès maintenant, nous nous abstiendrons sur ce budget avec les inquiétudes sur le budget du personnel en ce qui concerne le fonctionnement. En ce qui concerne les investissements, j'ai entendu d'autres oppositions dans d'autres communes, plutôt des oppositions qui seraient de votre tendance, annoncer et demander plus de dynamisme, plus de choses, des politiques plus volontaires. C'est vrai que dans votre budget, il y a un certain nombre de points et même si cela peut faire sourire et parfois, remplir les pages des journaux, que nous partageons, peut-être pas dans la totalité de sa forme : la traversée de la Loire, ce n'est pas une préoccupation ni de vous, ni de moi, c'est une préoccupation des amboisiens auxquels vous devez répondre puisque vous êtes maire et je vous l'ai dit, nous vous suivrons sur ce projet qui, je crois, s'orientera autour du pont de pierre, de l'ancien pont, le vieux pont, le pont Leclerc.

Donc sur les investissements, des programmes qui nous paraissent cohérents sur les écoles, incontournables, et si ce n'est pas la mission première d'une ville avec sa voirie, je ne comprends plus ce qu'est une ville. Donc, cette démarche, là aussi, nous la trouvons assez judicieuse. Par contre, il y a quelques petits points sur lesquels nous avons des divergences de points de vue, sur l'aménagement de notre ville. Pas obligatoirement sur la démarche de la cité scolaire. Nous sommes tous conscients, il faudrait être un élu aveugle et sourd pour ne pas entendre ce qui est dit dans la cité scolaire. Par contre la vision de son aménagement, l'aménagement lui-même peut avoir des divergences de points de vue. Nous en avons. C'est pour cela que cette année, nous ne voterons pas contre votre budget d'investissement mais nous nous abstiendrons, ce qui pour nous est une forte valeur symbolique puisque nous ne refusons pas ce budget. Nous avons simplement quelques réserves sur des principes d'aménagement, le campus et la sécurité sociale puisque dans notre vision, on pourrait l'avoir une plus grande : c'est cette ancienne caserne des pompiers qui aurait pu être un pôle social rassemblant un certain nombre d'opérateurs dont la Sécurité Sociale et pourquoi pas, le CCAS. C'était dans nos projets et c'est pour cela que nous sommes contre, pas contre la sécurité sociale...

Un dernier point sur les exposés qui ont été faits par vos adjoints : le contrat de ville. Je sais qu'il n'y a pas dans l'obligation du contrat de ville un bilan d'état. Quand il y a eu le contrat de ville, je vous ai dit, souvenez-vous, avons-nous fait le diagnostic ? Je pense qu'il serait bon, à un moment donné, sur ce contrat ville que nous puissions faire un bilan d'état au bout, peut-être de 2 ans de mise en place du contrat de ville, c'est une proposition que je vous fais, pas simplement pour évaluer les politiques publiques, mais aussi pour avoir peut-être, le retour de la population et des

associations de ces quartiers à savoir si la politique de la ville, parce que ce n'est pas propre à la ville d'Amboise, contrat d'Etat, si elle répond et c'est le point sur lequel, nous en avons parlé le surlendemain du 13 novembre, sur la citoyenneté. Vous savez quel est mon attachement, notre attachement à cette notion de citoyenneté et je vous le redis, très solennellement ce soir, sur les projets de citoyenneté dans les quartiers, nous souhaitons travailler en complet accord avec vous pour travailler sur un projet de citoyenneté parce que la citoyenneté n'appartient ni à votre liste, ni à notre liste, elle n'appartient à personne puisque c'est notre terreau commun. C'est pour cela que nous sommes là ce soir dans cette salle. Voilà, c'est à peu près tout ce que j'ai à vous dire et en tout cas, si j'ai terminé par la citoyenneté, Monsieur le Maire, c'est comme je vous l'avais proposé, ce n'était pas une proposition en l'air, je la réitère ce soir et j'espère que nous pourrions travailler ensemble sur cette notion de citoyenneté dans notre ville.

M. GUYON : Merci pour cette intervention. Beaucoup de choses à répondre. D'abord, j'ai noté votre abstention sur l'investissement. Je la qualifierai d'abstention positive.

M. BOUTARD : Oui

M. GUYON : Concernant le personnel, malgré le transfert d'un certain nombre de personnels à la communauté de communes, vous dites que les frais de personnel augmentent, continuent d'augmenter, nous le contenons à 1 % ce qui, avec le fameux GVT, le Glissement Vieillesse Technicité, c'est-à-dire les changements d'échelon, l'ancienneté, correspondent quand même à une diminution des frais de personnel. Quand on devrait constater des augmentations de 3 et quelquefois 4 %, on en est à 1 %. Alors bien évidemment, on a un œil attentif là-dessus et avec les services et avec la DGS, on regarde quand il s'agit de remplacer quelqu'un qui part à la retraite, on y regarde à plusieurs fois et on regarde aussi les recrutements possibles. Bien évidemment, on cherche aussi à faire des économies de ce côté-là, c'est-à-dire en recrutant des gens qui sont au bas de leur catégorie, qui sont jeunes, qui sont dynamiques et qui, pour utiliser une expression triviale, avalent du boulot. Nous sommes attentifs à cela. La démarche qui consiste à dire qu'il y a trop de personnel, vous l'avez signalé et reconnu, c'est extrêmement difficile de dire « on va se débarrasser de personnel, tout faire pour ne pas en recruter »... et même si nous ne remplaçons tous les départs en retraite, pour rendre toujours le même niveau de service à la population, il faudrait que nous fassions appel à des prestataires extérieurs et les prestataires extérieurs se font payer. Donc ce que nous pourrions enlever, mais ça, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire et là-dessus, on n'a pas tout à fait le même point de vue, ce que nous enlèverions en frais de personnel, nous le retrouverions en frais de fonctionnement sur des prestataires extérieurs. Donc, je pense que la démarche, c'est celle que nous avons entamée depuis quelques budgets : serrer, serrer les boulons et il arrive un moment on ne peut plus raboter sur les services et quand on arrive à toucher l'eau, on va faire une pause. On en est là. Pour l'élaboration de ce budget tout le monde a été conscient que les 378 000 € de dotations, de DGF en moins, il faut les trouver quelque part, en n'amputant surtout pas le service que nous rendons à la population et pour nous, c'est important. Sur la politique de la ville, Isabelle..

Mme GAUDRON : Je considère qu'il est important de faire des évaluations de politique publique, je n'ai pas de difficultés par rapport à ça. Les actions que je mène au niveau du Conseil Régional, on les évalue et l'intérêt de l'évaluation, c'est d'acter ce qui va ou ce qui ne va pas, de l'arrêter ou de modifier. C'est important. Après, il faut trouver les critères d'évaluation. Tout le sujet, il est là. On est sur un objet où il faut bien définir le critère, comment évaluer ces politiques publiques ? et quels sont les effets attendus ? La notion de bien être est une notion compliquée. Demander à des gens s'ils sont bien dans leur quartier, est-ce qu'ils se sentent mieux, s'ils se sentent mieux intégrés est une notion compliquée, mais je la trouve intéressante. Ce qu'il faut savoir, j'ai un peu insisté tout à l'heure, c'est qu'il y a un volet supplémentaire dans ce contrat de politique de la ville par rapport au précédent, justement sur la citoyenneté,



ce qui n'est pas simple. Notamment, la loi dit que nous devons organiser un conseil de citoyens. Il va falloir travailler et on est en train de travailler avec une association qui s'appelle Villes<sup>2</sup> pour essayer de trouver la bonne méthode. On travaille aussi avec les associations du secteur pour trouver la bonne méthode pour organiser ce débat entre le citoyen parce que ce n'est pas si simple que cela. Nous, on a l'habitude, on parle, on s'exprime mais demander à des citoyens d'un seul coup, de se réunir, de donner leur point de vue et de faire des propositions sur des actions en public, ce n'est pas simple. Je trouve cela très intéressant et cette année, on va le conduire.

Dans les actions qu'on va sans doute mener cette année, avant on en parlera avec François Cadé, on travaillera sur la notion de citoyenneté notamment par rapport aux jeunes qui deviennent majeurs. 18 ans, c'est un moment où on a des droits et des devoirs. Il y a un certain nombre de villes qui font de ces moments là notamment la remise des cartes d'électeurs, c'est une proposition qui peut être faite mais je voudrais qu'on aille plus loin que ça pour permettre justement à ces jeunes qui deviennent majeurs de comprendre ce qu'ils sont dans cette cité et dans la société d'une façon générale. On y travaillera, je pense qu'on fera un groupe de travail pour trouver à la fois des choses qui concernent vraiment la vie municipale mais aussi des acteurs extérieurs, pourquoi pas un notaire, pourquoi pas un médecin qui donne son point de vue sur ce qu'est être citoyen et devenir majeur dans cette société d'aujourd'hui. Je trouve que c'est un vrai beau sujet et vous y participez, il me semble, de façon tout à fait normale.

M. GUYON : Je voudrais dire un mot sur la citoyenneté. Complètement d'accord avec ce que vous avez dit concernant les places dans le bus. Cela dit, je ne veux pas stigmatiser les jeunes qui ne laissent pas leur place parce que c'est vraiment une minorité. Je suis heureux de constater, à chaque fois que je m'arrête à un passage pour piétons pour laisser passer des jeunes et ça m'arrive dans la cité scolaire et à la Croix Besnard, il y a toujours de la part de jeunes qui s'engagent sur le passage piétons et qui passent un petit geste sympa de la main. Rarement, ceux qui traversent ignorent le conducteur de la voiture et cela c'est rassurant. On ne le trouve pas forcément avec des adultes, ce comportement là. Ce sont des petites touches dans la vie quotidienne et c'est vrai que l'exemplarité, c'est quelque chose d'important dans le comportement des gens.

M. BOUTARD : Je rajoute deux propos : on avait commencé avec Valérie Collet lors d'une commission à travailler sur la Fête Nationale. Pendant une longue période, le drapeau français était devenu la propriété de quelques uns... Je pense, Monsieur le Maire, qu'il faut reprendre avec Madame Collet l'initiative de faire de cette Fête Nationale un grand moment citoyen et républicain. Je pense que ce n'est pas un jeu de dupes. Je pense que ce n'est pas simplement cotillons, je ne suis pas pour qu'on mette le bleu, blanc, rouge partout dans la ville. Je pense, qu'à un moment donné, même si c'est une période difficile parce que plus vouée au touristes, la ville dans ces moments là.. Je pense qu'à un moment donné, il faut que la population se reconnaisse dans des moments citoyens. C'est bien l'échange, c'est bien le partage, c'est bien le débat. Je suis de ceux qui en ce moment, d'ailleurs je me bats dans mon propre parti politique sur le débat citoyen. Je pense que notre pays est en train de se scléroser parce qu'il n'y a plus de débat : il n'y en a pas à l'assemblée, on fait du 49.3....

M. GUYON : Pas toujours

M. BOUTARD : Il y en a de moins en moins, croyez-en mon expérience professionnelle.. mais dans nos collectivités aussi. Nous-mêmes, ici, très souvent nous avons des délibérations qui ne sont que de la réglementation parce qu'il n'y a pas lieu à débat. C'est pour cela que j'ai commencé au tout début à vous dire que le travail en commission que les gens n'entendent pas, que les gens ne voient pas, on le fait avec les uns et les autres, toujours dans la notion d'apporter quelque chose et d'ailleurs, ça se passe toujours de façon plutôt détendue et si je vous propose que nous participions à ce moment citoyen, ce n'est pas simplement dans la notion de politique de la ville sur des quartiers prioritaires. C'est une notion de tous et je pense que même ceux qui

sont les plus vindicatifs sur ces questions là, il faut les mettre face à leurs responsabilités. Sur le personnel évidemment, on a une petite divergence de point de vue et encore une fois, je ne veux pas jouer les violons ce soir, vous avez une responsabilité soit, mais vous n'avez pas toute la responsabilité. On voit de plus en plus l'Etat qui demande aux collectivités de faire un certain nombre de choses et d'en porter la charge. On le voit. Entre autres, pour la Mutuelle des personnels, je tiens quand même à rappeler que pour les chefs d'entreprises, il y a de la défiscalisation aussi.....

M. GUYON : On n'a pas eu de baisse de la CNRACL

M. BOUTARD : Si on faisait le comparatif avec des entreprises..... Donc ma question est plutôt sur les perspectives d'avenir. L'année dernière, on a eu cette première démarche de dire attention, on a diminué de plus en plus la dotation mais on voit que le budget voué au personnel ne diminue pas non plus en conséquence et c'est cette question d'une perspective d'avenir. Je crois que je n'ai peut-être pas été assez clair...

M. GUYON : Je suis aussi persuadé que c'est de ce côté-là qu'il faut être extrêmement vigilant. Pour faire simple, en 3 ans, en provenance de la DGF, un million d'euros de moins. Encore une fois, même s'il s'agit d'emplois publics, c'est quand même de l'emploi. On n'arrivera jamais à se mettre d'accord là-dessus, c'est un point de vue différent qu'on a, sur emploi public et emploi privé.. parce que n'importe comment, il faudrait dépenser l'argent. Si on veut conserver le même niveau de services à la population. Encore une fois, c'est là notre problème.

M. BOUTARD : C'est là où je pense que nous aurons un réel débat

M. GUYON : La mutualisation, j'y crois beaucoup...

M. BOUTARD : Moi aussi

M. GUYON : .... mais ce n'est pas non plus la panacée

M. BOUTARD : Non, parce que, on a toujours le désavantage quand on a une ville-centre comme Amboise et des petites communes qui ont 3, 4 salariés, une dizaine avec les écoles même, le schéma de mutualisation est compliqué à mettre en place. C'est là-dessus et c'est pour cela qu'on s'abstient, on pourrait voter contre en disant « un budget qui n'est pas maîtrisé.. ». S'il y avait eu le schéma de mutualisation avant, on n'aurait peut-être pas la même attitude ce soir mais comme on l'attend, je pense que c'est une des clés pour nous aider à gérer ce budget.

M. GUYON : Je passe la parole là Chantal Alexandre qui va nous présenter le Budget un peu plus en détail

Mme ALEXANDRE : C'est le moment de regarder les chiffres de plus près, en 4 lignes pour synthétiser les objectifs :

- Stabiliser l'imposition des ménages
- Pérenniser la santé financière
- Maintenir la qualité de service
- Poursuivre les investissements

Si on regarde ce budget de façon schématique sans les opérations d'ordre, au niveau de nos dépenses réelles de fonctionnement, on a un peu plus de 15 millions. Nos recettes, 16 millions 700 000, effectivement avec un résultat de 2015 d'un million 5.

La différence des deux nous fait un autofinancement de 1 million 7 qui va servir avec les autres recettes d'investissement à nos dépenses d'investissement de près de 6 millions 5. L'autofinancement nous permet de rembourser le capital de la dette et une petite partie des dépenses d'investissement.

***Dépenses de Fonctionnement :***

011 -Charges à caractère général

3 878 581 €

012- Charges de personnel	9 500 895 €
014 -Atténuation de produits	105 685 €
65 -Autres charges de gestion	1 248 224 €
66 -Charges financières	296 000 €
67 - Charges exceptionnelles	37 250 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 408 541,16 €
042 - Opération d'ordre	710 000 €
Un total de	<b>17 185 176,46 €</b>

Effectivement des dépenses de fonctionnement stables.

M. GUYON : Nous devrions voter chapitre par chapitre. Ce que je vous propose, c'est de faire les dépenses de fonctionnement globales, nous ferons ensuite les recettes de fonctionnement globales.

M. BOUTARD : Monsieur le Maire, quand même une question sur le budget lui-même. L'année dernière, sur le tableau des subventions, il y avait moins de lignes. Il y a un certain nombre d'associations qui ne sont plus subventionnées par la ville parce que les compétences qui sont liées à leurs activités sont passées à la Communauté de communes, c'est-à-dire qu'elles ne sont plus subventionnées. Par contre, dans le tableau de l'année dernière, nous étions à plus de 400 000 € de subventions dans le budget. Le tableau, lui, ne donnait état sur les dépenses que de 250 000 €.

Cette année, le tableau d'explications des dépenses aux associations fait paraître un nombre de lignes nouvelles qui sont par exemple, des aides aux projets, les actions éducatives et les actions nouvelles, elles n'y étaient pas l'année dernière.

Mme ALEXANDRE : C'est détaillé, cette année

M. BOUTARD : Non mais le montant ne correspondait pas l'année dernière alors que cette année le montant correspond. Mais somme toute, l'année dernière, comme il n'y avait tous les détails sur les subventions, je voulais savoir si vous subventionnez encore le centre Charles Péguy ?

M. GUYON : Oui, sur les animations

M. BOUTARD : Par contre, je pensais que les Courants, en tout cas, la partie festival - BD était portée par la communauté de communes aussi et je vois qu'elle est toujours dans les subventions Ville

M. GUYON : Oui, c'est le reversement de la Région

M. BOUTARD : Oui, mais je pense que dans le tableau ce serait bien de l'indiquer quand c'est des reversement dans le cadre du PACT. Une diminution de 20 € de la subvention à la Pause Aloïs. Je n'ai pas bien compris pourquoi

Mme ALEXANDRE : Quand il y a des diminutions, c'est qu'il y a eu des accords avec les associations et souvent une proposition qui vient des associations

M. GALLAND : D'un point de vue pragmatique sur les dépenses de fonctionnement, j'ai deux ou trois petites interrogations, par exemple le poste carburant qui baisse de 11 % alors que les prix ont baissé de 30 % depuis un an. La prime d'assurance qui était de 57 000 € l'an dernier et cette année, elle est de zéro

Mme ALEXANDRE : C'est un changement de chapitre, c'est sur une autre ligne

M. GALLAND : Un autre changement aussi sur les prestations de service, on avait un million 280 000 € l'an dernier et là on passe à 660 000 €

Mme ALEXANDRE : C'est réparti ailleurs pour avoir une meilleure visibilité

M. GUYON : On passe au vote

POUR : 25

ABSTENTIONS : 7 (M. BOUTARD, Mme MOUSSET, Mme GUERLAIS, M. NORGUET, M. BOUCHEKIOUA, Mme SAULAS-DALBY, M. GALLAND)

Mme ALEXANDRE :

***Recettes de Fonctionnement :***

70 - Produits de services	1 458 324 €
73 - Impôts et taxes	10 202 272 €
74 - Dotations, participations	3 218 796 €
75 - Autres produits de gestion	107 410 €
013 - Atténuation de charges	272 500 €
76 - Produits financiers	15 762 €
77 - Produits exceptionnels	4 500 €
042 - Opération d'ordre	400 000 €
002 - Résultat reporté	1 505 612, 46 €
Un total de	<b>17 185 176,46 €</b>

M. BOUTARD : Monsieur le Maire, peut-être que ça pourrait paraître surprenant et je pense que ça mérite une petite explication, les produits de service augmentent de 14 %

Mme ALEXANDRE : C'est les remboursements de la CCVA pour le transfert du service Jeunesse, entre autres

M. BOUTARD : Oui mais aussi une petite augmentation des tarifs des services municipaux

Mme ALEXANDRE : Oui, de 2 %

M. GUYON : Je vous propose de voter les recettes de fonctionnement

POUR : 25

ABSTENTIONS : 7 (M. BOUTARD, Mme MOUSSET, Mme GUERLAIS, M. NORGUET, M. BOUCHEKIOUA, Mme SAULAS-DALBY, M. GALLAND)

Mme ALEXANDRE : Dans les recettes, au niveau de la fiscalité des ménages, les recettes sont moins dynamiques que les années passées malgré le taux de l'inflation 1 % cette année, la hausse du nombre d'amboisiens : 127 et de logements. Il faut être très vigilants, effectivement.

Le foncier non bâti, c'est 90 000 €, le bâti, c'est 3 millions 7 et la taxe d'habitation, c'est 3 millions 2 et les taux sont identiques depuis 2007.

***Recettes d'investissement***

13 - Subventions d'investissement	736 172 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 062 686,54 €
23 - Immobilisations en cours	30 000 €
27 - Autres immobilisations	96 000 €
10 - Dotations, fonds divers, réserves	616 000 €
1068 -Excédent de fonctionnement capitalisé	884 226,13 €
024 -Produits des cessions	582 500 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 408 541,46
040 - Opération d'ordre entre sections	710 000
Un reste à réaliser de	808 587,69 €
Un total de	<b>6 934 713,82 €</b>

M. GUYON : Des questions ?

M. BOUTARD : On en a parlé en commission, mais il serait peut-être bon d'expliquer les lignes 021 et 1068 avec des chiffres et variations importants : + 86 % et - 52 %, pour que les gens comprennent.

Mme ALEXANDRE : Ce n'est pas comme l'année dernière, effectivement, on peut le constater. On a un fonctionnement qui est moins important mais on a un virement à la section de fonctionnement plus élevé. Donc, ce n'est pas négatif du tout.

M. GUYON : Je vous propose de voter

POUR : 25

ABSTENTIONS : 7 (M. BOUTARD, Mme MOUSSET, Mme GUERLAIS, M. NORGUET, M. BOUCHEKIOUA, Mme SAULAS-DALBY, M. GALLAND)

Mme ALEXANDRE : Juste un point sur la dette parce que c'est un point qui soucie souvent les habitants. On a une dette qui s'élève à 1 435 544 € dont 264 180 € d'intérêts. On a un endettement inférieur à la moyenne de référence. Néanmoins, même si on pouvait libérer plus d'emprunts pour financer d'autres investissements, c'est très difficile parce qu'on a une CAF (capacité d'autofinancement) qui est très fragile.

M. GUYON : Je pense qu'il ne faut pas trop s'en enorgueillir du fait qu'on est 712 € quand les autres sont 870. On ne peut pas s'endetter.

Mme ALEXANDRE : On a aussi une capacité de désendettement par année, en 2015 de 3,8 années. On dit qu'il ne faut pas aller au-delà de 9 années et on s'est même fixé un seuil inférieur qu'on ne souhaite pas dépasser de 5 années.

M. BOUTARD : Il faut le rappeler aussi. Dans les orientations budgétaires, on rappelle que les taux sont bas et somme toute, ce n'est pas parce que les taux sont bas qu'il ne faut pas rembourser le capital !

Mme ALEXANDRE :

*Dépenses d'investissement*

20 - Immobilisations incorporelles	17 000 €
Les dépenses diminuent de 52 % parce que nous n'avons plus les études d'urbanisme	
204 - Subventions d'équipement	45 000 €
On a 25 000 € pour l'opération façade qui se termine et 20 000 € pour le nouveau spectacle de l'ARA	
21 - Immobilisations corporelles	2 115 900 €
23 - Immobilisations en cours	1 492 000 €
16- Emprunts et dettes	1 172 000 €
040 - Opérations d'ordre	400 000 €
Ce sont les travaux en régie	
001 - le déficit d'investissement de 2015	536 095,35 €
Un total de	<b>6 934 713,82 €</b>

M. GUYON : Je propose de voter pour ces dépenses d'investissement.

POUR : 25

ABSTENTIONS : 7 (M. BOUTARD, Mme MOUSSET, Mme GUERLAIS, M. NORGUET, M. BOUCHEKIOUA, Mme SAULAS-DALBY, M. GALLAND)

M. GUYON : 5 millions 2 d'investissements cette année incluant les reports de 2015 mais 4 millions quand même d'investissements nouveaux, ce qui n'est pas négligeable. C'est du travail pour les entreprises puisque 3 670 000 € de travail confié aux entreprises, c'est de l'emploi aussi.

- 1 million d'euros pour l'amélioration de la voirie, il y a beaucoup de travail à faire et ce n'est pas fini
- 50 000 € pour le lancement de l'opération sur le Campus de la cité scolaire

- 80 000 € pour le lancement de l'opération traversée de la Loire, ce sont les premières assistances d'études.
- 365 000 € pour l'illumination du Château et le nouveau spectacle de l'ARA. Dans les 365 000 €, il y a les 20 000 € pour l'ARA et 345 000 pour l'illumination du château. S'il y a du retard, ce n'est pas imputable ni aux élus, ni aux services de la mairie, ni au château
- 350 000 € pour la modernisation du camping. Le camping coûte cher mais ça rapporte et on a de grosses difficultés à le moderniser parce que nous avons des contraintes épouvantables. On a les contraintes de l'ABF pour réhabiliter les sanitaires.
- 145 000 € pour l'Amasse, la coulée verte, la sécurisation et le vannage : c'est un global, 45 000 € pour le vannage de la rue racine, l'écluse, on a 50 000 € pour la coulée verte du côté de la Patouille et le reste pour la sécurisation de l'Amasse
- 500 000 € pour le bâtiments scolaires : essentiellement en isolation, reprise de toiture et en menuiseries.
- 100 000 € pour l'éclairage public. Remplacement de ces fameux ballons fluos énergivores, c'est 100 000 € tous les ans
- 80 000 € pour l'accessibilité de bâtiments et de voies publiques.

\*\*\*\*\*

Le Budget Primitif 2016 intègre les résultats d'exécution du budget précédent.

Pour le Budget de la Ville, les résultats prévisionnels 2015 font ressortir :

* un excédent de fonctionnement estimé à	2 389 838.59 €
* un déficit d'investissement estimé à	536 095.35 €

Les reports d'investissement, également dénommés restes à réaliser, sont repris au Budget Primitif 2016 :

* en dépenses pour un montant de	1 156 718.47 €
* en recettes pour un montant de	808 587.69 €

Ce budget n'est pas voté par opération, mais les intègre pour information.

Ce budget s'inscrit dans une démarche de sincérité et de rigueur budgétaire tout en s'attachant à améliorer la qualité du service public et en lançant un ambitieux programme d'investissements sur plusieurs années. Le détail des opérations figure au budget.

**AU TOTAL :**

* Dépenses et Recettes de fonctionnement :	17 185 176,46 €
* Dépenses et Recettes d'investissement :	6 934 713,82 €

Le Budget Primitif a été voté par chapitre et détaillé par article.

Cette délibération a été présentée à la Commission des Finances le 18 Février 2016.

Approuvez-vous le Budget Primitif 2016 de la Ville d'Amboise ?

POUR : 25

ABSTENTIONS : 7 (M. BOUTARD, Mme MOUSSET, Mme GUERLAIS, M. NORGUET, M. BOUCHEKIOUA, Mme SAULAS-DALBY, M. GALLAND)

**DELIBERATION**

Le Budget Primitif 2016 intègre les résultats d'exécution du budget précédent.

Pour le Budget de la Ville, les résultats prévisionnels 2015 font ressortir :

* un excédent de fonctionnement estimé à	2 389 838.59 €
* un déficit d'investissement estimé à	536 095.35 €

Les reports d'investissement, également dénommés restes à réaliser, sont repris au Budget Primitif 2016 :

* en dépenses pour un montant de	1 156 718.47 €
* en recettes pour un montant de	808 587.69 €

Ce budget n'est pas voté par opération, mais les intègre pour information.

Ce budget s'inscrit dans une démarche de sincérité et de rigueur budgétaire tout en s'attachant à améliorer la qualité du service public et en lançant un ambitieux programme d'investissements sur plusieurs années.

Le détail des opérations figure au budget.

**AU TOTAL :**

* Dépenses de fonctionnement :	17 185 176.46 €
* Recettes de fonctionnement :	17 185 176.46 €
* Dépenses d'investissement :	6 934 713.82 €
* Recettes d'investissement :	6 934 713.82 €

Le Budget Primitif est voté par chapitre et sera détaillé par article.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve le Budget Primitif 2016 de la Ville d'Amboise.

**PROVISION POUR CREANCES COMPROMISES**

**M. GUYON** : Christine Venhard pour provision pour créances compromises

**Mme VENHARD** : Le Conseil Municipal a décidé par la délibération du 24 Février 2006 d'opter pour le régime budgétaire des inscriptions pour les provisions basées sur des risques réels.

M. Eric LEPAROUX est redevable à la Ville de la somme de 27 000 € depuis les exercices 2008 et 2009. Cette créance concerne le loyer du bar de l'Ile d'Or. Compte tenu que les chances de recouvrement sont faibles, il est prudent de provisionner cette créance.

Il vous est par conséquent proposé de constituer une provision pour créances compromises répondant au principe de prudence et de sincérité du résultat, pour un montant de 27 000 euros.

Ce montant fera l'objet d'une dépense au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » et d'une recette au compte 15182 « Autres provisions pour risques » (opération budgétaire) pour un montant 27 000 euros.

Ces écritures sont prévues au Budget Primitif 2016.

Cette délibération a été présentée à la Commission des Finances le 18 Février 2016.

Acceptez-vous cette proposition ?

**M. GUYON** : Je mets au vote

Pour : Unanimité

**DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-29 et L 2331-8,

Vu l'application au 1<sup>er</sup> janvier 1997 de l'instruction relative à la comptabilité publique M14,

Considérant l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires

Le Conseil Municipal a décidé par la délibération du 24 Février 2006 d'opter pour le régime budgétaire des inscriptions pour les provisions basées sur des risques réels.

M. Eric LEPAROUX est redevable à la Ville de la somme de 27 000 € depuis les exercices 2008 et 2009. Cette créance concerne le loyer du bar de l'Île d'Or. Compte tenu que les chances de recouvrement sont faibles, il est prudent de provisionner cette créance.

Il est par conséquent proposé de constituer une provision pour créances compromises répondant au principe de prudence et de sincérité du résultat, pour un montant de 27 000 euros.

Ce montant fera l'objet d'une dépense au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » et d'une recette au compte 15182 « Autres provisions pour risques » (opération budgétaire) pour un montant 27 000 euros.

Ces écritures sont prévues au Budget Primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte cette proposition.

**ACTE RECTIFICATIF A UN ACTE ADMINISTRATIF D'ECHANGE DE TERRAINS : SUCCESSION BRUNEAU**

**M. GUYON** : Pour permettre l'aménagement du carrefour des rues Saint Denis et de la Pierre qui Tourne, M. et Mme BRUNEAU et la Ville d'Amboise ont procédé à un échange de terrains, par acte administratif du 4 mars 1986.

M. et Mme BRUNEAU sont ainsi devenus propriétaires de la parcelle cadastrée C 4775, devenue AK 391 suite à un remaniement cadastral.

Dans le cadre de la succession de M. BRUNEAU, Maître BORGAT, notaire à Amboise, a interpellé la Commune sur une anomalie cadastrale. En effet au sein de la parcelle AK 391 subsiste une petite parcelle de 31 m<sup>2</sup> cadastrée AK 209 dont la Commune est toujours propriétaire. Ce terrain totalement enclavé n'a aucune utilité pour la Ville et ne dispose d'aucun accès.

Afin de régulariser la situation, Maître BORGAT propose de rédiger un acte rectificatif indiquant que c'est à tort et par erreur si cette parcelle cadastrée AK 209 a été omise dans l'acte d'échange du 4 mars 1986. Les frais de cet acte rectificatif seraient à la charge des héritiers BRUNEAU.

Acceptez-vous la rédaction d'un acte rectificatif à l'acte d'échange administratif du 4 mars 1986 afin que la parcelle cadastrée AK 209 soit intégrée dans l'échange et autorisez-vous le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier ?

POUR : Unanimité

**DELIBERATION**

Pour permettre l'aménagement du carrefour des rues Saint Denis et de la Pierre qui Tourne, M. et Mme BRUNEAU et la Ville d'Amboise ont procédé à un échange de terrains, par acte administratif du 4 mars 1986.

M. et Mme BRUNEAU sont ainsi devenus propriétaires de la parcelle cadastrée C 4775, devenue AK 391 suite à un remaniement cadastral.

Dans le cadre de la succession de M. BRUNEAU, Maître BORGAT, notaire à Amboise, a interpellé la Commune sur une anomalie cadastrale. En effet au sein de la parcelle AK 391 subsiste une petite parcelle de 31 m<sup>2</sup> cadastrée AK 209 dont la Commune est toujours propriétaire. Ce terrain totalement enclavé n'a aucune utilité pour la Ville et ne dispose d'aucun accès.



Afin de régulariser la situation, Maître BORGAT propose de rédiger un acte rectificatif indiquant que c'est à tort et par erreur si cette parcelle cadastrée AK 209 a été omise dans l'acte d'échange du 4 mars 1986. Les frais de cet acte rectificatif seraient à la charge des héritiers BRUNEAU.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte la rédaction d'un acte rectificatif à l'acte d'échange administratif du 4 mars 1986 afin que la parcelle cadastrée AK 209 soit intégrée dans l'échange et autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

**PARTICIPATION DE LA VILLE D'AMBOISE A LA CONSULTATION ORGANISEE PAR LE CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE POUR LA PASSATION DU CONTRAT D'ASSURANCES STATUTAIRES**

**M. GUYON** : Philippe Levret. Participation de la ville la consultation organisée par le centre de gestion d'Indre et Loire

**M. LEVRET** : Le conseil d'administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat d'assurance » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

Le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il est proposé de charger le Centre de Gestion d'organiser, pour le compte de la Ville d'Amboise, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 auprès d'une entreprise d'assurance agréée. La Commune se réserve la faculté d'y adhérer ou non, sans avoir à justifier sa décision.

Le contrat devra garantir les risques suivants :

- Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L : décès, accidents, maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité et adoption.

Le contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : quatre ans, à effet au 1er janvier 2017
- Régime du contrat : capitalisation

La Ville d'Amboise fournira au Centre de Gestion, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

Acceptez-vous de participer à la consultation organisée par le Centre de gestion pour la passation du contrat d'assurances statutaires et autorisez-vous le maire à signer tout document y afférent ?

**M. GUYON** : Je mets au vote

POUR : Unanimité

**DELIBERATION**

Le conseil d'administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat d'assurance » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes

régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

Le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il est proposé de charger le Centre de Gestion d'organiser, pour le compte de la Ville d'Amboise, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 auprès d'une entreprise d'assurance agréée. La Commune se réserve la faculté d'y adhérer ou non, sans avoir à justifier sa décision.

Le contrat devra garantir les risques suivants :

- Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L : décès, accidents, maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité et adoption.

Le contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : quatre ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Régime du contrat : capitalisation

La Ville d'Amboise fournira au Centre de Gestion, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Accepte de participer à la consultation organisée par le Centre de gestion pour la passation du contrat d'assurances statutaires et autorise le maire à signer tout document y afférent.

### **MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**M. GUYON** : François Cadé, la mise à jour du tableau des effectifs.

**M. CADÉ** : Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de l'encadrement du service de la police municipale, il est prévu un poste de chef de service principal de 1<sup>ère</sup> classe de police municipale, actuellement pourvu par un agent partant à la retraite au 1<sup>er</sup> août 2016.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, cet agent faisant valoir ses droits à congés, n'exercera plus ses missions de responsable de la police municipale.

Afin de pouvoir procéder à son remplacement et au recrutement d'un candidat, à cette même date, il convient de créer un poste de catégorie B, à temps complet, dans le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale.

Au 1<sup>er</sup> août 2016, le poste de chef de service principal de 1<sup>ère</sup> classe de police municipale, partant à la retraite, sera supprimé, afin qu'il ne reste qu'un poste en catégorie B, de responsable de la police municipale.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016– chapitre 12.

Acceptez-vous de créer au 1<sup>er</sup> avril 2016, un poste en catégorie B, relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ?

**M. GUYON** : C'est purement mécanique. On crée pour pouvoir recruter avant le départ officiel et quand le départ officiel est effectué, on supprime le poste.

Je mets au vote

POUR : Unanimité

**DELIBERATION**

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de l'encadrement du service de la police municipale, il est prévu un poste de chef de service principal de 1<sup>ère</sup> classe de police municipale, actuellement pourvu par un agent partant à la retraite au 1<sup>er</sup> août 2016.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, cet agent faisant valoir ses droits à congés, n'exercera plus ses missions de responsable de la police municipale.

Afin de pouvoir procéder à son remplacement et au recrutement d'un candidat, à cette même date, il convient de créer un poste de catégorie B, à temps complet, dans le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale.

Au 1<sup>er</sup> août 2016, le poste de chef de service principal de 1<sup>ère</sup> classe de police municipale, partant à la retraite, sera supprimé, afin qu'il ne reste qu'un poste en catégorie B, de responsable de la police municipale.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016– chapitre 12.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Accepte de créer au 1<sup>er</sup> avril 2016, un poste en catégorie B, relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale.

**VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN LIEUDIT LES SABLONNIÈRES**

M. GUYON : Jean-Claude Gaudion, vente de terrain lieudit les Sablonnières

M. GAUDION : La société NEXITY FONCIER CONSEIL a fait part à la Ville de son intérêt pour l'acquisition de parcelles communales situées lieudit « Les Sablonnières » pour une superficie totale de 8 135 m<sup>2</sup>

La Société NEXITY FONCIER CONSEIL propose d'acquérir ces terrains pour un montant de 27 €/m<sup>2</sup>, soit un total de 219 645 €.

La parcelle cadastrée AP 426 abritant actuellement un bassin de rétention, la société s'engage à maintenir le fonctionnement actuel de gestion des eaux pluviales dans le cadre du futur aménagement et à l'adapter au projet.

Le service des Domaines dûment consulté a estimé l'ensemble à :

- 200 000 € pour le terrain constitué des parcelles AP 424, 426, 254, 256
- 3 300 € pour le terrain constitué des parcelles AP 364 et 392
- 3 700 € pour la parcelle AP 260

Il est aujourd'hui proposé de répondre favorablement à la demande de l'aménageur.

Acceptez-vous de céder à la société NEXITY FONCIER CONSEIL les parcelles sises lieudit les Sablonnières pour une superficie totale de 8 135 m<sup>2</sup> et pour un montant de 27 €/m<sup>2</sup>, soit 219 645 € ?

Autorisez-vous le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier ?

M. GUYON : Des questions ?

M. BOUTARD : Simplement une petite inquiétude sur le choix quasi-systématique de Nexity sur toutes les grosses opérations immobilières. Alors je peux comprendre que ce soit peut-être les mieux-disants sur l'achat des terrains. Ils ont quand même fait quasiment toutes les Guillonnières....

M. GAUDION : Oui

M. BOUTARD : L'opération Les Hauts Choiseul aussi

M. GUYON : Pour les Guillonnières, ils ont fait affaire par la suite avec Val Touraine Habitat et avec Touraine Logement

M. BOUTARD : Je vais être clair, Monsieur le Maire, il n'y a pas conflit d'intérêt, heureusement. Mais que toutes les grosses opérations immobilières soient toujours faites par Nexity, j'allais dire, on est un peu comme sur le marché de l'eau. On a l'impression que ce sont eux qui se sont appropriés, à un moment donné, l'aménagement sur la ville

M. GUYON : La Perle ouest et la Perle est, c'est Loticonseil, Jacques Halgrin. A la décharge de ce promoteur, c'était avant les Logis Amboisiens, pendant longtemps c'était lui qui faisait les opérations parce que d'autres bailleurs étaient absents à Amboise. C'est vrai qu'il y a eu quelques loupés, non pas de son fait, mais je le dis clairement, du fait de la politique urbanistique de l'époque où on l'a laissé faire, notamment sur l'ouest d'Amboise. Un lotissement là, un petit lotissement là, qu'on recousait tant bien que mal, sans équipements publics, sans vision de traversée avec piste cyclable ou avec cheminements piétonniers en évitant bien évidemment d'avoir des traversées trop rectilignes. Heureusement qu'il était là.

M. GAUDION : Une petite précision, les Hauts de Choiseul, c'est moitié/moitié, ce n'est pas uniquement Nexity. Il y a d'autres opérations. VTH a deux opérations. Je n'ai pas de parti pris

M. BOUTARD : Oui, mais VTH, c'est quand même une autre catégorie d'opération

M. GUYON : Non, non

M. BOUTARD : VTH, c'est la catégorie logements sociaux

M. GUYON : On n'est jamais sollicité pour mettre en concurrence des promoteurs

M. BOUTARD : Voilà. Merci.

M. GAUDION : On a parfois des sollicitations mais ça ne va jamais jusqu'au bout.

M. BOUTARD : Tout à l'heure, je faisais un comparatif avec d'autres opérations d'achat, ce sont les énergies, entre autres, on l'a vu avec l'eau et je commence à m'inquiéter de voir qu'il n'y a que deux opérateurs dont un qu'on a nommé... et Nexity qui font la majeure des opérations immobilières. Je pense qu'à un moment donné, il va falloir qu'on se pose quelques questions

M. GUYON : Oui. Pour l'instant, il n'y a pas de loupé

M. BOUTARD : Monsieur le Maire, c'est l'achat de terrains. Je n'ai pas voulu rentrer sur l'aménagement et un soir lors d'une réunion intéressante, intéressante sur l'aménagement où j'ai entendu des choses similaires entre autres sur l'aménagement et je pense qu'il y aurait un intérêt entre région et départemente à travailler sur l'identification locale ou régionale des maisons parce que c'est vrai qu'on voit des maisons identiques partout en France, il n'y a que la toiture qui change et quelquefois la lucarne à l'étage, et encore. Je parlais uniquement sur l'achat des terrains mais après, sur l'aménagement, il y a des choses à dire. Je pense que l'opération en haut de la rue de Choiseul, on avait émis quelques réserves sur l'entrée et la sortie du lotissement, j'ai bien peur, à voir l'aménagement comme il est en train de se faire, qu'il y ait des préoccupations sur la route de St Martin le Beau sur la circulation et sur la sécurisation de cette circulation de gens qui arrivent ou qui sortent de la forêt. C'est dangereux

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : Unanimité

**DELIBERATION**

La société NEXITY FONCIER CONSEIL a fait part à la Ville de son intérêt pour l'acquisition de parcelles communales situées lieudit « Les Sablonnières » et cadastrées :

• AP 254	d'une superficie de	1 026 m <sup>2</sup>
• AP 256	d'une superficie de	2 151 m <sup>2</sup>
• AP 260	d'une superficie de	617 m <sup>2</sup>
• AP 424	d'une superficie de	23 m <sup>2</sup>
• AP 426	d'une superficie de	3 768 m <sup>2</sup>
• AP 364	d'une superficie de	465 m <sup>2</sup>
• AP 392	d'une superficie de	85 m <sup>2</sup>

**Soit une superficie totale de 8 135 m<sup>2</sup>**

La Société NEXITY FONCIER CONSEIL propose d'acquérir ces terrains pour un montant de 27 €/m<sup>2</sup>, soit un total de 219 645 €.

La parcelle cadastrée AP 426 abritant actuellement un bassin de rétention, la société s'engage à maintenir le fonctionnement actuel de gestion des eaux pluviales dans le cadre du futur aménagement et à l'adapter au projet.

Le service des Domaines dûment consulté a estimé l'ensemble à :

- 200 000 € pour le terrain constitué des parcelles AP 424, 426, 254, 256
- 3 300 € pour le terrain constitué des parcelles AP 364 et 392
- 3 700 € pour la parcelle AP 260

Il est aujourd'hui proposé de répondre favorablement à la demande de l'aménageur.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte de céder à la société NEXITY FONCIER CONSEIL les parcelles sises lieudit les Sablonnières pour une superficie totale de 8 135 m<sup>2</sup> et pour un montant de 27 €/m<sup>2</sup>, soit 219 645 €,
- Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

**CHEMIN RURAL 106 : CONSTAT DE DESAFFECTATION ET LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

M. GUYON : Michel Gasiorowski pour le chemin rural 106

M. GASIOROWSKI : Par délibération du 10 juin 2004, le conseil municipal a sollicité l'inscription de nouveaux chemins à savoir les chemins ruraux 26, 96 et 108 au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnées (PDIPR), pour permettre le passage des randonneurs sur un nouveau circuit à proximité du lycée viticole. L'inscription de ces chemins et la modification du PDIPR a été acté par arrêté du Président du Conseil Général le 18 février 2005.

Depuis, le chemin rural n° 106 sis lieudit « Clos Verreux » situé sur l'ancien cheminement n'est plus utilisé par le public, la continuité du circuit de randonnée étant assurée par un autre itinéraire.

Compte tenu :

- de la désaffectation du chemin rural susvisé,
- de l'existence d'un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée,

il est dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L 161-10 du Code Rural qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R 141-4 à R 141610 du Code de la voirie routière,

Il vous est par conséquent demandé :

- de constater la désaffectation du Chemin Rural n° 106, sis lieudit Le Clos Verreux,
- de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L 161-10 du Code rural,
- de procéder à l'organisation d'une enquête publique sur ce projet.

Acceptez-vous ces propositions ?

M. BOUTARD : Il sera toujours entretenu ?

M. GUYON : Non, on va le déclasser et je pense que pour l'entretenir, il y aura bien un riverain qui l'achètera à l'euro symbolique et qui prendra les frais d'acte à sa charge. Terrain difficile à entretenir. Je mets au vote

POUR : Unanimité

#### **DELIBERATION**

Vu le code rural et notamment ses articles L 161-10 et R 161-27,

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3,

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles R 141-4 à R 141-10,

Par délibération du 10 juin 2004, le conseil municipal a sollicité l'inscription de nouveaux chemins à savoir les chemins ruraux 26, 96 et 108 au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnées (PDIPR), pour permettre le passage des randonneurs sur un nouveau circuit à proximité du lycée viticole.

L'inscription de ces chemins et la modification du PDIPR a été acté par arrêté du Président du Conseil Général le 18 février 2005.

Depuis, le chemin rural n° 106 sis lieudit « Clos Verreux » situé sur l'ancien cheminement n'est plus utilisé par le public, la continuité du circuit de randonnée étant assurée par un autre itinéraire.

Compte tenu :

- de la désaffectation du chemin rural susvisé,
- de l'existence d'un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée,

il est dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L 161-10 du Code Rural qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R 141-4 à R 141-10 du Code de la voirie routière,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Constate la désaffectation du Chemin Rural n° 106, sis lieudit Le Clos Verreux,
- Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L 161-10 du Code rural,
- Décide de procéder à l'organisation d'une enquête publique sur ce projet.

#### **RESTAURATION D'UN OUVRAGE SUR L'AMASSE : DECLARATION PREALABLE ET DEMANDE DE SUBVENTION**

M. GUYON : Dominique Berdon, le vannage rue Racine

M. BERDON : Un ouvrage hydraulique muni de 4 vannes, situé sur l'Amasse à hauteur de la rue Racine, est dans un état de détérioration avancé.

Afin de garantir sa pérennité, il est aujourd'hui nécessaire d'intervenir.

Les travaux consisteront à le restaurer à l'identique.

Le projet a été présenté à l'Architecte des Bâtiments de France qui a donné un avis favorable de principe à cette restauration lors de sa permanence du 12 janvier dernier.

Le montant des travaux est estimé à 45 000 € TTC.

Afin de réaliser ces travaux, une Déclaration Préalable doit être déposée.

Autorisez-vous le Maire à signer et déposer la Déclaration Préalable relative à ces travaux de restauration d'un ouvrage sur l'Amasse ?

Autorisez-vous le Maire à rechercher des subventions auprès d'organismes susceptibles d'apporter leur soutien financier à cette l'opération ?

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : Unanimité

### **DELIBERATION**

Un ouvrage hydraulique muni de 4 vannes, situé sur l'Amasse à hauteur de la rue Racine, est dans un état de détérioration avancé.

Afin de garantir sa pérennité, il est aujourd'hui nécessaire d'intervenir.

Les travaux consisteront à le restaurer à l'identique.

Le projet a été présenté à l'Architecte des Bâtiments de France qui a donné un avis favorable de principe à cette restauration lors de sa permanence du 12 janvier dernier.

Le montant des travaux est estimé à 45 000 € TTC.

Afin de réaliser ces travaux, une Déclaration Préalable doit être déposée.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Autorise le Maire à signer et déposer la Déclaration Préalable relative à ces travaux de restauration d'un ouvrage sur l'Amasse,

Autorise le Maire à rechercher des subventions auprès d'organismes susceptibles d'apporter leur soutien financier à cette l'opération.

### **DECLASSEMENT DE PARTIE DE VOIES COMMUNALES**

M. GUYON : Claude Michel, déclassement de partie de voies communales

M. MICHEL : La Communauté de communes du Val d'Amboise (CCVA) a pris la compétence « Auberge de Jeunesse » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La commune d'Amboise est propriétaire du bâtiment abritant le Centre Charles Péguy situé sur l'île d'Or, 1 rue Commire à Amboise.

Ce centre fait partie du réseau « Ethic étapes », qui propose un hébergement de qualité pour les individuels et les groupes, avec un esprit solidaire et responsable pour accueillir des hôtes venus du monde entier et favoriser la mixité.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, le bâtiment fait l'objet d'une mise à disposition auprès de la CCVA. Cette dernière a souhaité qu'un document d'arpentage soit réalisé afin de disposer de la délimitation exacte des biens mis à disposition.

Il convient de procéder au déclassement de petites portions de voirie communale. Ces parcelles nouvellement créées feront partie intégrante du bien mis à disposition.

Les fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ne sont pas remises en cause, par conséquent, le déclassement est dispensé d'enquête publique.

Il s'agit, tel que défini sur le plan joint :

- D'une portion de la rue de la Tannerie, qui deviendrait la parcelle BK 96 pour 122 m<sup>2</sup>
- D'une portion de la rue Commire, qui deviendrait les parcelles BK 97 de 2 m<sup>2</sup> et BK 98 (pour partie) de 20 m<sup>2</sup>

Acceptez-vous le déclassement des parties de voirie rue de la Tannerie et rue Commire tel que défini ci-dessus ?

M. GUYON : Des questions ?

M. BOUTARD : Une petite remarque. Sur la MJC, sur le futur Ethic Etapes, je crois qu'il faudra être très prudent sur le stationnement des bus à l'entrepont. On en a eu un ce matin et tous les jeunes étaient sur le carrefour parce qu'il mettaient leurs valises dans le bus

M. GUYON : Ce carrefour sera réaménagé forcément avec le passage des cyclistes tel qu'il est prévu et comme il faudra quand même éviter la Salamandre, il y aura un aménagement spécifique pour cette partie là du carrefour et je pense qu'on pourra peut-être éviter d'avoir les bus et les valises qui dépotent à cet endroit.

Je mets au vote

POUR : Unanimité

### **DELIBERATION**

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L141-3

La Communauté de communes du Val d'Amboise (CCVA) a pris la compétence « Auberge de Jeunesse » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La commune d'Amboise est propriétaire du bâtiment abritant le Centre Charles Péguy situé sur l'île d'Or, 1 rue Commire à Amboise.

Ce centre fait partie du réseau « Ethic étapes », qui propose un hébergement de qualité pour les individuels et les groupes, avec un esprit solidaire et responsable pour accueillir des hôtes venus du monde entier et favoriser la mixité.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, le bâtiment fait l'objet d'une mise à disposition auprès de la CCVA. Cette dernière a souhaité qu'un document d'arpentage soit réalisé afin de disposer de la délimitation exacte des biens mis à disposition.

Il convient de procéder au déclassement de petites portions de voirie communale. Ces parcelles nouvellement créées feront partie intégrante du bien mis à disposition.

Les fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ne sont pas remises en cause, par conséquent, le déclassement est dispensé d'enquête publique.

Il s'agit, tel que défini sur le plan joint :

- D'une portion de la rue de la Tannerie, qui deviendrait la parcelle BK 96 pour 122 m<sup>2</sup>
- D'une portion de la rue Commire, qui deviendrait les parcelles BK 97 de 2 m<sup>2</sup> et BK 98 (pour partie) de 20 m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte le déclassement des parties de voirie rue de la Tannerie et rue Commire tel que défini ci-dessus.

### **PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION AUPRES DE LA CCVA : CENTRE CHARLES PEGUY**

M. GUYON : Procès verbal de mise à disposition du centre Charles Péguy auprès de la CCVA. Claude Michel



M. MICHEL : La Municipalité a défini comme valeurs essentielles la solidarité entre les communes mais aussi l'équité dans les relations intercommunales. En ce sens, le transfert de charges et d'équipements d'intérêt communautaire est indispensable au bon équilibre du territoire et à la pérennité des structures.

Conformément à l'article L 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de la Compétence « Auberge de Jeunesse » inscrite dans les nouveaux statuts de la Communauté de communes du Val d'Amboise et effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés à la date de ce transfert pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la Commune d'Amboise et de la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

Ce transfert concerne le bâtiment abritant le Centre Charles Péguy situé 1 rue Commire – L'Ile d'Or – 37400 AMBOISE.

La Communauté de Communes du Val d'Amboise assumera l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possédera tous pouvoirs de gestion. Elle assurera le renouvellement des biens mobiliers. Elle pourra autoriser l'occupation des biens remis ; elle en percevra les fruits et les produits. Elle agira en justice en lieu et place de la Commune d'Amboise.

La Communauté de Communes du Val d'Amboise pourra procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

La Commune d'Amboise pourra recouvrer l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition de la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

Le procès verbal de mise à disposition doit être approuvé par délibérations concordantes du Conseil Municipal d'Amboise et du Conseil Communautaire de Val d'Amboise.

Acceptez-vous le procès verbal de mise à disposition relatif à la compétence « Auberge de Jeunesse » pour le bâtiment abritant le Centre Charles Péguy situé 1 rue Commire – L'Ile d'Or – 37400 AMBOISE et autorisez-vous le Maire à signer le procès verbal tel que joint à la présente délibération avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise ?

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : Unanimité

### **DELIBERATION**

La Municipalité a défini comme valeurs essentielles la solidarité entre les communes mais aussi l'équité dans les relations intercommunales. En ce sens, le transfert de charges et d'équipements d'intérêt communautaire est indispensable au bon équilibre du territoire et à la pérennité des structures.

Conformément à l'article L 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de la Compétence « Auberge de Jeunesse » inscrite dans les nouveaux statuts de la Communauté de communes du Val d'Amboise et effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés à la date de ce transfert pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la Commune d'Amboise et de la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

Ce transfert concerne le bâtiment abritant le Centre Charles Péguy situé 1 rue Commire – L'Ile d'Or – 37400 AMBOISE.

La Communauté de Communes du Val d'Amboise assumera l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possédera tous pouvoirs de gestion. Elle assurera le renouvellement des biens mobiliers. Elle pourra autoriser l'occupation des biens remis ; elle en percevra les fruits et les produits. Elle agira en justice en lieu et place de la Commune d'Amboise.

La Communauté de Communes du Val d'Amboise pourra procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

La Commune d'Amboise pourra recouvrer l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition de la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

Le procès verbal de mise à disposition doit être approuvé par délibérations concordantes du Conseil Municipal d'Amboise et du Conseil Communautaire de Val d'Amboise.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte le procès verbal de mise à disposition relatif à la compétence « Auberge de Jeunesse » pour le bâtiment abritant le Centre Charles Péguy situé 1 rue Commire – L'Ile d'Or – 37400 AMBOISE et autorise le Maire à signer le procès verbal tel que joint à la présente délibération avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

\*\*\*\*\*

**PROCES-VERBAL**  
**MISE A DISPOSITION DU BATIMENT ABRITANT**  
**L'ASSOCIATION « CENTRE INTERNATIONAL CHARLES PEGUY »**  
**dans le cadre de la compétence « Auberge de jeunesse »**

**Entre :**

La Communauté de communes du Val d'Amboise, représentée par Monsieur Claude VERNE, agissant en qualité de Président, en exercice dûment habilité à cet effet par délibération en date du .....

*Désignée ci-après CCVA*

**ET :**

La Commune d'Amboise, représentée par Monsieur Christian GUYON, agissant en qualité de Maire, en exercice dûment habilité à cet effet par délibération en date du 26 Février 2016

*Désigné ci-après « La Commune d'Amboise »*

**PREAMBULE**

Le Centre Charles Péguy, est situé au bord de la Loire avec une vue sur le château à moins de 10 minutes à pied des principaux centres d'intérêt de la ville d'Amboise. Ce centre fait partie du réseau « Ethic étapeS », qui propose un hébergement de qualité pour les individuels et les groupes, avec un esprit solidaire et responsable pour accueillir des hôtes venus du monde entier et favoriser la mixité.

Considérant que la mise à disposition des biens immobiliers est nécessaire à l'exercice de la compétence « Auberge de Jeunesse » inscrite dans les nouveaux statuts de la Communauté de communes du Val d'Amboise approuvés par délibération du conseil communautaire du 18 septembre 2014 et effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

**Il est convenu ce qui suit :**

***OBJET***

**Article 1 :** Par le présent procès-verbal, la Commune d'Amboise met à disposition de la CCVA, qui l'accepte, un bâtiment dénommé « Ethic étapes Centre International de séjour Charles Péguy ».

Cette mise à disposition est consentie dans les conditions précisées dans les articles ci-après.

***DESIGNATION DU BIEN***

**Article 2 :** Bien concerné : Centre International Charles Péguy situé 1 rue Commire – L'Ile d'Or – 37400 AMBOISE.

La mise à disposition concerne les parcelles suivantes, telles que définies sur le plan joint en annexe :

- BK 003 d'une contenance de 134 m<sup>2</sup>
- BK 94 d'une contenance de 573 m<sup>2</sup>
- BK 96 d'une contenance de 122 m<sup>2</sup>
- BK 97 d'une contenance de 2 m<sup>2</sup>
- BK 98 d'une contenance de 20 m<sup>2</sup>

Situation juridique :

Biens appartenant en pleine propriété à la commune d'Amboise

Parcelles nouvellement créées au cadastre :

- BK 94 : issue de la parcelle anciennement cadastrée BK 001
- BK 96
- BK 97
- BK 98

BK 003 : immeuble acquis le 9 mai 1970

Il s'agit d'un établissement recevant du public (ERP 460), classé 4ème catégorie, type RHe, dont l'effectif atteint 299 personnes dans les salles d'activités.

Les locaux s'organisent sur 3 niveaux :

- **Rez-de-chaussée** : un hall d'accueil, 4 bureaux, 1 salle d'activités, 1 réserve, 1 réfectoire avec office, une chaufferie, 2 chambres accessibles PMR, sanitaires.
- **1<sup>er</sup> étage** : 4 salles d'activités, 2 bureaux, sanitaires/douches, 5 chambres, un appartement avec : cuisine, séjour, 1 chambre, débarras, sanitaires
- **2<sup>ème</sup> étage** : 18 chambres, sanitaires/douches, une lingerie pour une superficie totale de 1578 m<sup>2</sup> (SHOB)

Le bâtiment est en R+2 (RDC + 2 étages) d'une superficie SHON de 1 463 m<sup>2</sup> répartis comme suit :

- MJC d'une surface de 382 m<sup>2</sup>
- Centre d'hébergement d'une surface de 697 m<sup>2</sup>
- Réfectoire d'une surface de 102 m<sup>2</sup>
- Logement de gardien d'une surface de 54 m<sup>2</sup>
- Locaux techniques d'une surface de 63 m<sup>2</sup>
- Circulation d'une surface de 165 m<sup>2</sup>

Etat de l'immeuble :

Travaux de rénovation réalisés en 1999-2000 :

- lot 1 charpente couverture – 166456,46 € TTC
- lot 2 maçonnerie – 301592,98 € TTC
- lot 3 menuiseries extérieures - 90 553,72 € TTC
- lot 4 serrurerie – 167 507,85 € TTC
- lot 5 menuiseries intérieures – 153819,27 € TTC

- lot 6 plâtrerie – 403719,43 €TTC
- lot 7 chauffage – 327369,90 € TTC
- lot 8 plomberie – 166420,76 € TTC
- lot 9 électricité courants faibles – 551 550,88 € TTC
- lot 10 carrelage - 68084,73 € TTC
- lot 11 sols souples – 55 596,60 € TTC
- lot 12 faux plafonds – 105619,07 €TTC
- lot 13 peinture – 360 046,60 € TTC
- lot 14 désamiantage – 15 075,00 TTC

Occupation de l'immeuble :

Pour l'année 2015, la Commune a perçu le loyer annuel versé par le Centre International Charles Péguy d'un montant de 30 000 €. Par conséquent, la Commune s'engage à rembourser cette somme à la CCVA.

**Article 3 :** La CCVA prend les locaux en l'état où ils se trouvent lors de son entrée en jouissance et déclare connaître le bien pour l'avoir vu et visité.

**Article 4 :** Les biens mobiliers appartenant à l'association, ils ne sont pas remis à la CCVA.

***MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION***

**Article 5 :**

La remise de ce bien a lieu à titre gratuit.

La présente mise à disposition est consentie conformément à l'article L.1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La CCVA bénéficiaire de la présente mise à disposition, assume à compter de ce transfert, l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception du droit d'aliénation.

Elle possède tout pouvoir de gestion. Elle autorise l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les biens et produits. Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire. Elle assure le bien.

La communauté de communes du Val d'Amboise peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

Le bien est rendu à la commune en cas d'arrêt d'exercice de la compétence.

Fluides :

Contrat d'entretien des installations de chauffage (postes P2 et P3) avec la société DALKIA – Acticampus 4 – 40, rue James Watt à 37206 Tours cedex 3 conclu le 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour 5 ans.

La Commune d'Amboise constate la substitution et le notifie à son contractant. Un double de cette notification est adressé à la communauté de communes.

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'à la prise en charge effective du contrat de la société Dalkia par la CCVA, cette dernière remboursera la Commune des frais d'entretien des installations de chauffage. La refacturation sera réalisée au réel selon les factures acquittées par la Commune.

Les autres contrats sont directement souscrits par l'association, elles ne font donc pas l'objet de transfert.

***DUREE***

**Article 6 :** La mise à disposition du bâtiment dénommé « Centre Charles Péguy » prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 sans limitation de durée.

## **MODIFICATIONS**

**Article 7** : Toute modification des clauses du présent procès-verbal fera l'objet d'un avenant dûment établi contradictoirement entre la CCVA et la commune d'Amboise.

## **LITIGES**

**Article 8** : Pour toute difficulté d'application de la présente convention, en cas de litiges, la CCVA et la commune d'Amboise conviennent de saisir le représentant de l'Etat dans le département avant tout recours contentieux.

\*\*\*\*\*

## **CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES TRAVAUX DE VOIRIE**

**M. GUYON** : Groupement de commandes travaux de voirie, Daniel Duran

**M. DURAN** : La Commune d'Amboise et la Communauté de communes du Val d'Amboise ainsi que les communes suivantes : Cangey, Chargé, Limeray, Montreuil-en-Touraine, Nazelles-Négron, Noizay, Pocé-sur-Cisse, Saint-Règle et Souvigny-de-Touraine ont recensé des besoins annuels de travaux de réfection de voirie.

Suite à ce constat, elles ont souhaité s'associer au sein d'un groupement de commandes afin de pouvoir bénéficier de prix attractifs sur les prestations concernant la réfection de voiries communales et communautaires.

Conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, une convention de groupement de commandes doit être conclue entre les membres du groupement. La Ville d'Amboise serait désignée coordonnateur du groupement de commandes et procéderait à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un candidat.

A l'issue de la consultation réglementaire des entreprises, les offres seraient examinées et sélectionnées par la Commission du groupement de commandes spécialement créée à cet effet, composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement ayant voix délibérative. Chaque membre du groupement signerait ensuite son propre marché, le notifierait et s'assurerait de son suivi et de sa bonne exécution.

Le marché serait de type « à bons de commande » conformément à l'article 77 du code des marchés publics avec minimum et maximum. La durée du marché serait de un an reconductible 3 fois. La procédure utilisée serait la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics

Acceptez-vous que la Commune d'Amboise adhère au groupement de commandes pour la passation d'un marché de travaux voirie tel que défini dans la convention jointe et qu'elle soit désignée coordonnateur du groupement ?

Acceptez-vous de désigner Monsieur Michel GASIOROWSKI élu au sein de la Commission d'Appel d'Offres de la commune d'Amboise, pour la représenter au sein de la Commission du groupement de commandes ?

Autorisez-vous le Maire à signer la présente convention et les documents afférents à ce dossier ?

**M. GUYON** : On propose un suppléant aussi : Daniel DURAN. Je mets au vote

POUR : Unanimité

## **DELIBERATION**

La Commune d'Amboise et la Communauté de communes du Val d'Amboise ainsi que les communes suivantes : Cangey, Chargé, Limeray, Montreuil-en-Touraine, Nazelles-

Négron, Noizay, Pocé-sur-Cisse, Saint-Règle et Souvigny-de-Touraine ont recensé des besoins annuels de travaux de réfection de voirie.

Suite à ce constat, elles ont souhaité s'associer au sein d'un groupement de commandes afin de pouvoir bénéficier de prix attractifs sur les prestations concernant la réfection de voiries communales et communautaires.

Conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, une convention de groupement de commandes doit être conclue entre les membres du groupement.

La Ville d'Amboise serait désignée coordonnateur du groupement de commandes et procéderait à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un candidat.

A l'issue de la consultation réglementaire des entreprises, les offres seraient examinées et sélectionnées par la Commission du groupement de commandes spécialement créée à cet effet, composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement ayant voix délibérative.

Chaque membre du groupement signerait ensuite son propre marché, le notifierait et s'assurerait de son suivi et de sa bonne exécution.

Le marché serait de type « à bons de commande » conformément à l'article 77 du code des marchés publics avec minimum et maximum. La durée du marché serait de un an reconductible 3 fois. La procédure utilisée serait la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte que la Commune d'Amboise adhère au groupement de commandes pour la passation d'un marché de travaux voirie tel que défini dans la convention jointe et qu'elle soit désignée coordonnateur du groupement,
- Accepte de désigner Monsieur Michel GASIOROWSKI élu au sein de la Commission d'Appel d'Offres de la commune d'Amboise en qualité de titulaire et M. Daniel DURAN en qualité de suppléant, pour la représenter au sein de la Commission du groupement de commandes,
- Autorise le Maire à signer la présente convention et les documents afférents à ce dossier.

\*\*\*\*\*

***Convention de groupement de commandes conclue en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics pour la passation d'un marché de travaux de voirie***

Entre la Communauté de communes du Val d'Amboise, « CCVA », 9bis rue d'Amboise 37530 NAZELLES NEGRON, représentée par son Président, M. Claude VERNE  
Et La Commune d'Amboise, 60 rue de la Concorde 37400 AMBOISE, représentée par son Maire, M. Christian GUYON

Et La Commune de Cangey,

Et La Commune de Chargé,

Et La Commune de Limeray,

Et La Commune de Montreuil-en-Touraine,

Et La Commune de Nazelles-Négron,

Et La Commune de Noizay,

Et La Commune de Pocé-sur-Cisse,

Et La Commune de Saint-Règle,

Et La Commune de Souvigny-de-Touraine

**PREAMBULE**

Les membres du présent groupement ci-dessus désignés ont recensé des besoins annuels de travaux de réfection de voirie. Suite à ce constat, ils ont décidé de s'associer, au sein d'un groupement de commandes, afin de pouvoir bénéficier de prix attractifs sur les prestations concernant la réfection de voiries communales et communautaires.

Afin de formaliser cette procédure, une convention de groupement de commandes doit être conclue entre les membres du groupement.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup> : Objet**

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, en vue de la mise en œuvre d'une procédure commune de mise en concurrence des entreprises, préalablement à la passation d'un marché à bons de commande, pour les travaux de voirie.

Le marché est un marché à bons de commande passé selon la procédure adaptée, conformément aux articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics. Les montants minimum et maximum de commande pour chaque membre du groupement sont précisés en annexe à la présente convention.

**Article 2 : Rôle et obligations du coordonnateur**

La Ville d'Amboise est désignée comme coordonnateur du groupement. Le coordonnateur est chargé à ce titre d'organiser l'ensemble des opérations préalables à la passation des marchés, et ce, à titre gracieux. Il est responsable envers les membres du groupement de la bonne exécution des missions détaillées ci-après :

- Recueillir la définition précise des besoins des adhérents et les récapituler
- Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation
- Elaborer le dossier de consultation des entreprises
- Procéder à la constitution des dossiers de consultation
- Assurer la publication de l'avis d'appel public à la concurrence
- Expédier les dossiers de consultation aux candidats
- Recevoir les offres
- Envoyer les convocations aux réunions de la Commission Ad hoc dénommée « Commission du groupement pour la sélection des offres » Ad hoc (cf. article 5 de la présente convention)
- Préparer les procès-verbaux et assurer la rédaction des décisions de la Commission Ad hoc (cf. article 5 de la présente convention) lors de la séance pour le jugement des offres et l'attribution du marché
- Informer les candidats retenus et non retenus des choix de la Commission Ad hoc (article 5 de la présente convention)
- Informer les établissements membres du groupement des candidats retenus
- Transmettre aux membres du groupement les documents nécessaires à la conclusion des pièces de candidatures et pièces contractuelles, offres retenues, règlement de la consultation, CCTP, rapport de la commission de choix des offres,

La Ville d'Amboise s'engage à réaliser les opérations de mise en concurrence des entreprises dans le strict respect de la définition des besoins déterminés par chaque membre du groupement et mentionnée à la fin de la présente convention. Ces montants prévisionnels sont calculés en Hors Taxes et pour une année.

**Article 3 : Obligations des membres du groupement de commandes**

Chaque membre du groupement portera le rôle de pouvoir adjudicateur et s'engage à :

- Transmettre un état prévisionnel de ses besoins quantitatifs et qualitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur
- Transmettre au coordonnateur un exemplaire de la délibération autorisant le représentant du membre du groupement à signer le marché
- Signer son propre acte d'engagement avec le titulaire retenu par la commission ad hoc (cf. article 5 de la présente convention)
- Transmettre au contrôle de légalité les pièces concernant son marché
- Notifier le marché au titulaire

- Se charger de la bonne exécution et du suivi de son marché : commande, vérification des prestations (réception qualitative et quantitative) et paiement conformément aux dispositions prévues par le cahier des charges du marché
- exercer toute action en justice qui se rattacherait au suivi et à l'exécution de son propre marché et en informer le coordonnateur.
- Signer les éventuels avenants à son marché

**Article 4 : Durée du groupement de commandes**

Le groupement de commandes est constitué à compter de la signature de la présente convention et ce, jusqu'à la notification du dernier marché.

**Article 5 : Commission Ad Hoc**

A l'issue de la consultation règlementaire des entreprises, les offres seront examinées et sélectionnées par la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande spécialement créée à cet effet. Elle est composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement ayant voix délibérative.

**Article 6 : Modification de la convention**

La présente convention peut être modifiée par avenant sans qu'il puisse être porté atteinte à son objet.

**Article 7 : Modalités de retrait du groupement de commandes**

Les membres peuvent se retirer du groupement. Le retrait est constaté par une délibération de l'assemblée délibérante ou par une décision de l'instance autorisée du membre concerné. La délibération est notifiée au coordonnateur.

Si le retrait intervient en cours de passation ou d'exécution d'un marché, le retrait ne prend effet qu'à l'expiration du marché concerné.

**Article 8 : Règlement des litiges**

Les litiges qui pourraient naître de l'application de la présente convention sont de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

Toutefois, les membres du groupement s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend résultant de l'exécution de la présente convention.

A Nazelles-Négron, le \_\_\_\_\_

**Signature des membres du groupement de commandes**



<i>Membre du groupement</i>	<i>Date de la délibération</i>	<i>Montant minimum de l'engagement financier</i>	<i>Montant maximum de l'engagement financier</i>	Conseil Municipal du 26 Février 2016 <i>Nom, Prénom du signataire</i>	<i>Cachet et signature</i>	<i>Nom et Prénom de l'élu désigné pour siéger au sein de la commission ad hoc du groupement de commande</i>
Amboise		200 000 € HT/an	550 000€HT/an			
Communauté de communes du Val d'Amboise	04/02/2016	100 000 € HT/an		Claude VERNE		
Noizay		5 000 € HT/an				
Nazelles-Négron		50 000 € HT/an				
Pocé-sur-Cisse		10 000 € HT/an				
Saint Règle		0 € HT / an				
Cangey		0 € HT / an				
Chargé		15 000 € HT/ an				
Souvigny-de-Touraine		1 000 € HT/ an				
Limeray		1 500 € HT/ an				
Montreuil-en-Touraine		0 € HT/ an				

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES : ECLAIRAGE PUBLIC**

**M. GUYON** : Michel Gasiorowski, groupement de commandes éclairage public.

**M. GASIOROWSKI** : Ce groupement de commandes concerne uniquement la Communauté de Communes. La CCVA serait désignée coordonnateur du groupement de commandes et procéderait à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un candidat.

A l'issue de la consultation règlementaire des entreprises, les offres seraient examinées et sélectionnées par la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes spécialement créée à cet effet, composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement ayant voix

délibérative. Chaque membre du groupement signerait ensuite son propre marché, le notifierait et s'assurerait de son suivi et de sa bonne exécution.

- Acceptez-vous que la Commune d'Amboise adhère au groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture, pose, entretien et maintenance d'éclairage public tel que défini dans la convention jointe ?
- Acceptez-vous que la Communauté de communes du Val d'Amboise (CCVA) soit désignée coordonnateur du groupement ?
- Acceptez-vous Monsieur Michel GASIOROWSKI élu au sein de la Commission d'Appel d'Offres de la commune d'Amboise en qualité de titulaire et M. Daniel DURAN en qualité de suppléant, pour la représenter au sein de la Commission du groupement de commandes ?
- Autorisez-vous le Maire à signer la présente convention et les documents afférents à ce dossier ?

M. GUYON : Des questions ?

M. BOUTARD : Il y a une convention qui ne concerne que la Communauté de Communes et la Ville d'Amboise et il y en a une autre qui.... Dans le fonds, il y en a une qui concerne la quasi-totalité des communes de l'intercommunalité et pas celle-ci

M. GASIOROWSKI : Pour une raison simple, c'est que la plupart des communes concernées ont adhéré au SIEIL.

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : Unanimité

### **DELIBERATION**

La Commune d'Amboise et la Communauté de communes du Val d'Amboise (CCVA) ont recensé des besoins similaires en termes de fourniture, pose, entretien et maintenance de leur parc d'éclairage public respectif. Suite à ce constat, elles ont décidé de s'associer, au sein d'un groupement de commandes, afin de pouvoir bénéficier de prix attractifs, sur ces prestations.

Conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, une convention de groupement de commandes doit être conclue entre les membres du groupement.

La CCVA serait désignée coordonnateur du groupement de commandes et procéderait à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un candidat.

A l'issue de la consultation réglementaire des entreprises, les offres seraient examinées et sélectionnées par la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes spécialement créée à cet effet, composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement ayant voix délibérative.

Chaque membre du groupement signerait ensuite son propre marché, le notifierait et s'assurerait de son suivi et de sa bonne exécution.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte que la Commune d'Amboise adhère au groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture, pose, entretien et maintenance d'éclairage public tel que défini dans la convention jointe,
- Accepte que la Communauté de communes du Val d'Amboise (CCVA) soit désignée coordonnateur du groupement,
- Accepte de désigner Monsieur Michel GASIOROWSKI élu au sein de la Commission d'Appel d'Offres de la commune d'Amboise en qualité de titulaire et M. Daniel DURAN en qualité de suppléant, pour la représenter au sein de la

- Commission du groupement de commandes,
- Autorise le Maire à signer la présente convention et les documents afférents à ce dossier.

\*\*\*\*\*

***Convention de groupement de commandes conclue en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics pour la passation d'un marché de fourniture, pose, entretien et maintenance d'Eclairage Public***

Entre

La Communauté de communes du Val d'Amboise représentée par son Président, Claude VERNE, dûment habilité par la délibération en date du 4 février 2016,

D'une part,

Et

La Ville d'Amboise représentée par son Maire, Christian GUYON, dûment habilité par la délibération en date du 26 Février 2016

D'autre part,

**PREAMBULE**

La Ville d'Amboise et la Communauté de communes du Val d'Amboise ont recensé des besoins similaires en termes de fourniture, pose, entretien et maintenance de leur parc d'éclairage public respectif. Suite à ce constat, elles ont décidé de s'associer, au sein d'un groupement de commandes, afin de pouvoir bénéficier de prix attractifs, sur ces prestations.

Afin de formaliser cette procédure, une convention de groupement de commandes doit être conclue entre la Ville d'Amboise et la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup> : Objet**

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, en vue de la mise en œuvre d'une procédure commune de mise en concurrence des entreprises, préalablement à la passation d'un marché, pour la fourniture, la pose, l'entretien et la maintenance de leurs parcs d'éclairage public respectifs.

Le marché est un marché à bons de commande passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

**Article 2 : Rôle et obligations du coordonnateur**

La Communauté de communes du Val d'Amboise est désignée comme coordonnateur du groupement. Le coordonnateur est chargé à ce titre d'organiser l'ensemble des opérations préalables à la passation des marchés et ce, à titre gracieux. Il est responsable envers les membres du groupement de la bonne exécution des missions détaillées ci-après :

- Recueillir la définition précise des besoins des adhérents et les récapituler
- Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation
- Elaborer le dossier de consultation des entreprises
- Procéder à la constitution des dossiers de consultation
- Assurer la publication de l'avis d'appel public à la concurrence
- Expédier les dossiers de consultation aux candidats
- Recevoir les offres
- Envoyer les convocations aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes (cf. article 5 de la présente convention)
- Préparer les procès-verbaux et assurer la rédaction des décisions de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes (cf. article 5 de la

présente convention) lors de ses séances d'ouverture des plis et de jugement des offres

- Informer les candidats retenus et non retenus des choix de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes (cf. article 5 de la présente convention)
- Informer les établissements membres du groupement des candidats retenus
- Transmettre aux membres du groupement les documents nécessaires à la conclusion des pièces de candidatures et pièces contractuelles, offres retenues, règlement de la consultation, CCTP, rapport de la commission d'ouverture des plis, rapport de la commission de choix des offres, rapport de présentation...
- Procéder à la publication de l'avis d'attribution

La Communauté de communes du Val d'Amboise s'engage à réaliser les opérations de mise en concurrence des entreprises dans le strict respect de la définition des besoins déterminés par chaque membre du groupement.

### **Article 3 : Obligations des membres du groupement de commandes**

Chaque membre du groupement s'engage à :

- Transmettre un état prévisionnel de ses besoins quantitatifs et qualitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur
- Transmettre au coordonnateur un exemplaire de la délibération autorisant le représentant du membre du groupement à signer le marché
- Signer un acte d'engagement avec le titulaire retenu par la commission d'appel d'offres du groupement de commandes (cf. article 5 de la présente convention), à hauteur de ses besoins propres, tels que déterminés dans son état des besoins
- Transmettre au contrôle de légalité les pièces concernant son marché
- Notifier le marché au titulaire
- Se charger de la bonne exécution de son marché : commande, vérification des prestations (réception qualitative et quantitative) et paiement conformément aux dispositions prévues par le cahier des charges
- Exercer toute action en justice qui se rattacherait au suivi et à l'exécution de son propre marché et en informer le coordonnateur
- Signer les éventuels avenants à son marché

### **Article 4 : Durée du groupement de commandes**

Le groupement de commandes est constitué à compter de la signature de la présente convention et ce, jusqu'à la notification du dernier marché.

### **Article 5 : Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes**

A l'issue de la consultation réglementaire des entreprises, les offres seront examinées et sélectionnées par la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes spécialement créée à cet effet. Elle est composée d'un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement de commandes ayant voix délibérative (un titulaire et un suppléant étant désignés par chacun des membres du groupement de commandes), et présidée par le représentant du pouvoir adjudicateur du coordonnateur du groupement de commandes.

### **Article 6 : Modification de la convention**

La présente convention peut être modifiée par avenant sans qu'il puisse être porté atteinte à son objet.

### **Article 7 : Modalités de retrait du groupement de commandes**

Les membres peuvent se retirer du groupement. Le retrait est constaté par une délibération de l'assemblée délibérante ou par une décision de l'instance autorisée du membre concerné. La délibération est notifiée au coordonnateur.

Si le retrait intervient en cours de passation ou d'exécution d'un marché, le retrait ne prend effet qu'à l'expiration du marché concerné.

**Article 8 : Règlement des litiges**

Les litiges qui pourraient naître de l'application de la présente convention sont de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

Toutefois, les membres du groupement s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend résultant de l'exécution de la présente convention.

**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT : ETUDE DE STABILITE DE LA DIGUE DE L'ILE D'OR**

M. GUYON : Brice ravier, avenant à la convention de partenariat pour l'étude de stabilité de l'île d'Or

M. RAVIER : Par délibération du 10 septembre 2015, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention de partenariat pour l'étude de stabilité de la digue avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF), le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL) et la Communauté de Communes du Val d'Amboise (CCVA), d'un montant total de 11 880 € TTC.

Afin de mener à bien cette mission, le bureau d'études sollicite aujourd'hui la réalisation de prestations complémentaires indispensables à son étude, à savoir : un relevé topographique ainsi que des sondages et analyses géotechniques des digues.

Le montant du relevé topographique à réaliser par un bureau d'études spécialisé s'élève à 4 734 € TTC et les études géotechniques à réaliser par un géomètre s'élève à 18 840 € TTC, soit un total de 23 574 € TTC.

Il est par conséquent proposé la signature d'un avenant afin de prendre en compte ces nouveaux montants et de réaliser la répartition du coût correspondante.

Dans un premier temps, la Commune procéderait au paiement de la totalité des prestations directement auprès des bureaux d'études et de géomètres.

Dans un second temps, un titre de recette serait émis par la commune d'Amboise auprès des différents maîtres d'ouvrage pour le remboursement des frais engagés, soit au total 35 454 € TTC, selon la répartition suivante, basée sur le linéaire de réseaux :

- GRDF : 7 848,29 € TTC soit 22,14 % du coût total des prestations.
- CCVA : 7 223,55 € TTC soit 20,37 % du coût total des prestations
- SIEIL : 10 191,08 € TTC soit 28,74 % du coût total des prestations
- Reste à la charge de la Ville d'Amboise la somme de 10 191,08 € TTC soit 28,74 % du coût total de la prestation.

Après les études, les travaux devraient commencer en septembre 2016.

Acceptez-vous cette proposition et autorisez-vous le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat pour l'étude de stabilité de la digue avec GRDF, le SIEIL et la CCVA ?

M. GUYON : Des questions ?

M. BOUTARD : Monsieur le Maire, dans la formulation de la délibération, on pourrait penser que c'est le bureau d'études qui fait du zèle. Il pourrait peut-être simplement faire remarquer que c'est la loi GEMAPI qui impose, c'est une nouvelle réglementation, qui impose que dès qu'on touche à une digue, il faut faire des études supplémentaires. C'est pour cela ma remarque de tout à l'heure, l'Etat impose, qui que ce soit au Gouvernement, impose des règles mais ne compense jamais

M. GUYON : bien sûr à chaque fois

M. BOUTARD : C'est pour cela que dans la délibération, il est bien de rappeler que c'est dans le cadre de la mise en conformité par rapport à la loi GEMAPI

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : Unanimité

**DELIBERATION**

Par délibération du 10 septembre 2015, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention de partenariat pour l'étude de stabilité de la digue avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF), le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL) et la Communauté de Communes du Val d'Amboise (CCVA), d'un montant total de 11 880 € TTC.

Afin de mener à bien cette mission, le bureau d'études sollicite aujourd'hui la réalisation de prestations complémentaires indispensables à son étude, à savoir : un relevé topographique ainsi que des sondages et analyses géotechniques des digues.

Le montant du relevé topographique à réaliser par un bureau d'études spécialisé s'élève à 4 734 € TTC et les études géotechniques à réaliser par un géomètre s'élève à 18 840 € TTC, soit un total de 23 574 € TTC.

Il est par conséquent proposé la signature d'un avenant afin de prendre en compte ces nouveaux montants et de réaliser la répartition du coût correspondante.

Dans un premier temps, la Commune procéderait au paiement de la totalité des prestations directement auprès des bureaux d'études et de géomètres.

Dans un second temps, un titre de recette serait émis par la commune d'Amboise auprès des différents maîtres d'ouvrage pour le remboursement des frais engagés, soit au total 35 454 € TTC, selon la répartition suivante, basée sur le linéaire de réseaux :

- GRDF : 7 848,29 € TTC soit 22.14 % du coût total des prestations.
- CCVA : 7 223,55 € TTC soit 20,37 % du coût total des prestations
- SIEIL : 10 191,08 € TTC soit 28,74 % du coût total des prestations
- Reste à la charge de la Ville d'Amboise la somme de 10 191,08 € TTC soit 28.74 % du coût total de la prestation.

Après les études, les travaux devraient commencer en septembre 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte cette proposition et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat pour l'étude de stabilité de la digue avec GRDF, le SIEIL et la CCVA.

\*\*\*\*\*

***AVENANT N°1  
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT  
DU 24 juin 2015***

***ETUDE DE STABILITE DE LA DIGUE DE L'ILE D'OR***

Entre :

- **Gaz Réseau Distribution France** (GRDF), représenté par M. Frédéric MASSON, GRDF Service Ingénierie, 47, avenue Saint Mesmin, 45077 Orléans,
- **Le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire** (SIEIL), représenté par Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, sis 12 -14 rue Blaise Pascal – BP 51314 – 37013 Tours cedex 1,

- **La Communauté de Communes du Val d'Amboise(CCVA)**, représentée par son Président, M. Claude VERNE, agissant au nom et pour le compte de celle-ci, spécialement habilité à cet effet par délibération du 9 mars 2016
- **La Commune d'Amboise, représentée par son Maire, Monsieur Christian GUYON dûment habilité à cet effet par délibération du 26 Février 2016**

Le remplacement du réseau de gaz sur le site de l'île d'Or à Amboise entre dans les travaux prioritaires de GRDF qui a décidé d'engager dès à présent les travaux de réhabilitation.

La réalisation de ces travaux est l'occasion :

- pour la Commune, de réaliser l'enfouissement des réseaux d'éclairage public,
- pour la CCVA, de réhabiliter le réseau d'adduction d'eau potable,
- pour le SIEIL, d'enfouir le réseau électrique ainsi que le réseau téléphonique

L'ensemble de ces travaux impactent les digues communales de l'île d'Or.

Le 24 juin 2015, GRDF, le SIEIL, la CCVA et la Commune d'Amboise ont signé une convention de partenariat pour l'étude de stabilité de la digue de l'île d'Or, d'un montant total de 11 880 € TTC.

Il était convenu que la Commune procède directement au paiement de l'étude puis que chaque partenaire rembourse la Commune des frais engagés selon une clé de répartition basée sur le linéaire de réseaux.

Aujourd'hui, afin de mener à bien cette mission, le bureau d'études sollicite la réalisation de prestations complémentaires indispensables à son étude.

Il convient par conséquent de procéder à la signature d'un avenant afin de prendre en compte ces nouveaux montants et de réaliser la répartition du coût correspondante. C'est pourquoi, entre la Commune d'Amboise, GRDF, la CCVA et le SIEIL, il est convenu ce qui suit :

### **1- OBJET**

Le présent avenant a pour objet de définir les modalités de prise en charge financière des prestations complémentaires nécessaires à l'étude de stabilité de la digue de l'île d'Or à savoir : un relevé topographique ainsi que des sondages et analyses géotechniques des digues.

### **2- DESCRIPTIF DE L'ETUDE**

En sus de la prestation de stabilité de la digue confiée au bureau d'études SAFEGE pour un montant de 11 880 € TTC, la Commune confie les prestations :

- de relevé topographique au cabinet de géomètre SARL Volte et Rousseau pour un montant de 4734 € TTC
- de sondages et analyse géotechniques à la société Ginger CEBTP de Parçay Meslay pour un montant de 18 840 € TTC  
soit un total 35 454 € TTC pour l'ensemble des études relatives aux digues de l'île d'Or.

### **3- DISPOSITIONS FINANCIERES**

Dans un premier temps, la Commune procédera au paiement de la totalité de la prestation directement auprès des prestataires.

Dans un second temps, un titre de recette sera émis par la commune d'Amboise auprès des différents maîtres d'ouvrage pour le remboursement des frais engagés selon la répartition suivante, basée sur le linéaire de réseaux :

- GRDF : 7 848,29 € TTC soit 22,14 % du coût total des prestations.
- CCVA : 7 223,55 € TTC soit 20,37 % du coût total des prestations
- SIEIL : 10 191,08 € TTC soit 28,74 % du coût total des prestations
- COMMUNE D'AMBOISE : 10 191,08 € TTC soit 28,74 % du coût total des prestations

Toutes les autres clauses de la convention du 24 juin 2015 restent inchangées.

**CONVENTION POUR ENCAISSEMENT POUR COMPTE DE TIERS ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE ET LA VILLE D'AMBOISE**

M. GUYON : Julie de Pretto : convention pour encaissement pour compte de tiers.

Mme DE PRETTO : Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Commune d'Amboise, la Commune de Pocé sur Cisse et la Communauté de Communes du Val d'Amboise (CCVA) ont souhaité mettre en place une facturation unique pour les activités de restauration scolaire, périscolaire et CMIS (Centre Municipal d'Initiation Sportive) relevant de la compétence des communes et de multi accueil (Bout'deChou à Amboise et Vilvent à Nazelles Négron), d'ALSH Croc'Loisirs, Club ado, Denise Gence, P'tits Loups et Passe par Tout, les mercredis après midi et vacances scolaires, ainsi que celles de centre de vacances et de loisirs relevant de la compétence de la Communauté de Communes du Val d'Amboise,

L'article L 5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ouvre la possibilité de conventionnement pour la gestion des services.

La facturation fera l'objet d'une régie unique,

Les communes et la Communauté de Communes géreront les impayés des activités relevant de leur compétence sur la base des listes fournies par la CCVA, chaque mois,

Le coût annuel du service a été estimé à 18 570 € et la répartition de ce coût sera réparti comme suit :

- La CCVA prendra à sa charge 39 % du coût, soit 7 242,30 €
- La Ville d'Amboise prendra à sa charge 51 % du coût, soit 9 470,70 €
- La Ville de Pocé sur Cisse prendra à sa charge 10 % du coût, soit 1 857,00 €

Les encaissements sur chaque structure seront effectués par les agents mis individuellement à disposition,

La facturation des familles fréquentant l'ALSH Passe Par Tout à Neuillé le Lierre sera toujours réalisée par la commune de Neuillé le Lierre pour le compte de la communauté de communes, par mandat,

L'encaissement des recettes au titre de l'ALSH sera effectué mensuellement par la commune, calculé sur la base de la somme facturée aux familles au titre de l'ALSH diminué du taux d'impayés défini à hauteur de 5 %, soit un remboursement mensuel s'élevant à 95 % des sommes facturées,

En fin de période, un réajustement du montant des impayés interviendra en fonction de l'état des restes à recouvrer émis par le Trésor Public pour la période concernée et le montant des impayés pour l'ALSH représentera 20 % du montant total des impayés,

Approuvez-vous la convention d'encaissement pour compte de tiers avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise et autorisez-vous le Maire à la signer ?

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : Unanimité

**DELIBERATION**

Vu l'avis favorable des bureaux communautaires des 18 Novembre et 2 décembre 2015,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 septembre 2014 portant sur la modification statutaire de la Communauté de Communes,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2014 portant sur la modification statutaire de la communauté de communes du Val d'Amboise,



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la gestion des services,

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Commune d'Amboise, la Commune de Pocé sur Cisse et la Communauté de Communes du Val d'Amboise (CCVA) ont souhaité mettre en place une facturation unique pour les activités de restauration scolaire, périscolaire et CMIS (Centre Municipal d'Initiation Sportive) relevant de la compétence des communes et de multi accueil (Bout'deChou à Amboise et Vilvent à Nazelles Négron), d'ALSH Croc'Loisirs, Club ado, Denise Gence, P'tits Loups et Passe par Tout, les mercredis après midi et vacances scolaires, ainsi que celles de centre de vacances et de loisirs relevant de la compétence de la Communauté de Communes du Val d'Amboise,

L'article L 5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ouvre la possibilité de conventionnement pour la gestion des services.

La facturation fera l'objet d'une régie unique,

Les communes et la Communauté de Communes gèreront les impayés des activités relevant de leur compétence sur la base des listes fournies par la CCVA, chaque mois,

Le coût annuel du service a été estimé à 18 570 € et la répartition de ce coût sera réparti comme suit :

- La CCVA prendra à sa charge 39 % du coût, soit 7 242,30 €
- La Ville d'Amboise prendra à sa charge 51 % du coût, soit 9 470,70 €
- La Ville de Pocé sur Cisse prendra à sa charge 10 % du coût, soit 1 857,00 €

Les encaissements sur chaque structure seront effectués par les agents mis individuellement à disposition,

La facturation des familles fréquentant l'ALSH Passe Par Tout à Neuillé le Lierre sera toujours réalisée par la commune de Neuillé le Lierre pour le compte de la communauté de communes, par mandat,

L'encaissement des recettes au titre de l'ALSH sera effectué mensuellement par la commune, calculé sur la base de la somme facturée aux familles au titre de l'ALSH diminué du taux d'impayés défini à hauteur de 5 %, soit un remboursement mensuel s'élevant à 95 % des sommes facturées,

En fin de période, un réajustement du montant des impayés interviendra en fonction de l'état des restes à recouvrer émis par le Trésor Public pour la période concernée et le montant des impayés pour l'ALSH représentera 20 % du montant total des impayés,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve la convention d'encaissement pour compte de tiers avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise et autorise le Maire à la signer.

\*\*\*\*\*

**CONVENTION POUR ENCAISSEMENT POUR COMPTE DE TIERS  
ENTRE**

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE ET LA COMMUNE D'AMBOISE**

**Entre** les soussignés :

La Commune d'Amboise représentée par son Maire dûment habilité par délibération du 26 Février 2016, Monsieur Christian GUYON, ci-après dénommé "la commune."

d'une part,

**Et** : La Communauté de communes du Val d'Amboise représentée son Président, Claude VERNE, dûment habilité par délibération du 15 décembre 2015, ci-après dénommé "l'EPCI"

d'autre part,

## **PRÉAMBULE**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Commune d'Amboise, la Commune de Pocé-sur-Cisse et la Communauté de communes du Val d'Amboise souhaitent mettre en place une facturation unique pour les activités, d'une part, de restauration scolaire, périscolaire et CMIS (Centre Municipal d'Initiation Sportive), relevant de la compétence des communes, et, d'autre part, de multi accueils, d'ALSH Croc'Loisirs, Club ado, Denise Gence, P'tits Loups et Passe Par Tout, ainsi que celles de centre de vacances et de loisirs, relevant de la compétence de la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Compte tenu de la possibilité de conventionnement ouvert par l'article L5214-16-1 du CGCT pour la gestion des services ;

La Communauté de communes assurerait, pour le compte des communes d'Amboise et de Pocé-sur-Cisse, et pour son propre compte, cette facturation unique.

## **IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QU'IL SUIT**

### **ARTICLE 1ER : OBJET DE LA CONVENTION**

La Communauté de communes réalise, pour le compte de la Commune d'Amboise, la facturation Enfance-Jeunesse des activités de périscolaire et restauration périscolaire. Pour cela, la régie de cette facturation unique sera communautaire.

La Communauté de communes générera et éditera la facturation unique et assurera l'envoi aux familles.

La facturation unique ouvrira plusieurs modalités de paiement, et notamment le paiement par Internet, accessible via le portail Espace Famille. La Communauté de communes assurera la maintenance et l'entretien de ce portail famille, ainsi que toutes les maintenances et tous les entretiens nécessaires à la mise en place de cette facturation unique.

L'encaissement des paiements par internet et des prélèvements automatiques sera effectué par le service communautaire uniquement.

Les encaissements sur chaque structure ou site seront effectués par les agents mis individuellement à disposition.

La Ville d'Amboise procèdera au remboursement conformément aux coûts définis ci-après.

La CCVA procèdera au remboursement conformément aux coûts définis ci-après.

La CCVA s'assurera de la disponibilité des lieux de représentation et d'autres lieux nécessaires au bon déroulement de la manifestation.

### **PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE / REMBOURSEMENT**

Le remboursement par la commune à la Communauté de communes des frais relatifs à la prestation de services s'effectue sur la base d'un coût net réel de fonctionnement du service, constaté par l'EPCI.

Le remboursement des frais tient néanmoins compte, à niveau de service équivalent, de l'actualisation des coûts (augmentation du point, avancement, augmentation des tarifs des consommables, etc). Ces coûts doivent être compris dans les montants prévisionnels détaillés ci-après.

Tout engagement financier supérieur qui entraînerait une augmentation par rapport au budget prévisionnel établi par la Communauté de communes, doit préalablement faire l'objet d'un accord écrit de la Ville. A défaut, cette augmentation ne sera pas prise en compte dans le remboursement fait à la Communauté de communes au titre de la présente convention.

Le coût comprend les charges liées au fonctionnement du service et en particulier les charges de personnel, les fournitures et les contrats de services rattachés, autres..., à l'exclusion de toute autre dépense non strictement liée au fonctionnement du service.

Il est constaté, à partir des dépenses des derniers comptes administratifs actualisées, des modifications prévisibles des conditions d'exercice de l'activité au vu du budget primitif de l'année.

Le coût prévisionnel annuel se décompose comme suit :

- **charges de personnel :** **2 520 €**

réparties comme suit :

- a) *Service Facturation unique (y compris les inhérents liés au personnel tels que l'indemnité de régie, les frais de formation, les frais d'assurance du personnel, les frais de missions et déplacement...) : 2 400 €*
- b) *Service support (5 % du coût du service facturation unique) : 120 €*

- **Frais d'édition et d'envoi :** **8 100 €**
- **Maintenance et abonnement (notamment le portail famille) :** **7 550 €**

A noter qu'un travail particulier sera engagé dès 2016, par les services de Val d'Amboise et de la Ville d'Amboise pour diminuer le nombre d'envois et favoriser la dématérialisation, au-delà de l'objectif de 10 % pris pour estimer le coût prévisionnel des envois.

- **Frais de communication portail famille :** **400 €**

**soit au total :** **18 570 €**

Le coût prévisionnel sera réparti au vu du nombre de factures estimées sur chaque entité et du volume facturé, comme suit :

La CCVA prendra à sa charge 39 % du coût, soit	7 242,30 €
La Ville d'Amboise prendra à sa charge 51 % du coût, soit	9 470,70 €
La Commune de Pocé-sur-Cisse prendra à sa charge 10 % du coût, soit	1 857,00 €

Le remboursement des frais et des charges de personnel du service facturation unique et du service support s'effectue sur facture, sur la base d'un état au réel, certifié conforme et signé par l'élu en charge, à l'issue de l'année.

La Commune imputera les dépenses au compte 62876 et la Communauté de communes les recettes au compte 70875.

#### **L'encaissement des recettes pour le compte de tiers**

Le principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recette pour le compte de tiers doit faire l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante de la collectivité, en plus de cette convention.

La facturation auprès des familles sera effectuée par la Communauté de communes pour le compte de la Ville d'Amboise.

Le régisseur communautaire et ses mandataires suppléants percevront les recettes émanant de cette facturation pour le compte de la Ville d'Amboise.

Les chèques devront être émis à l'ordre du Trésor Public.

Ces sommes encaissées s'imputeront chez le comptable sur un compte de tiers - compte 4648.

La Ville d'Amboise émettra un titre de recette correspondant à ce montant une fois par mois au compte 70632 et la Communauté de communes un ordre de paiement du même montant.

Les états de versement du régisseur devront faire apparaître, dans des colonnes distinctes, pour chaque débiteur, la part de la recette pour la commune ainsi que celle pour la CCVA, puis le montant total du chèque (ou numéraire). Un récapitulatif total

des versements Commune d'Amboise/ Commune de Pocé-sur-Cisse/CCVA devra également apparaître sur cet état.

L'acte constitutif de la régie de la Communauté de communes doit prévoir l'encaissement des recettes (nature et modalités) pour le compte du tiers.

La responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur ne saurait être engagée à hauteur des déficits éventuels liés à l'exécution de ces opérations.

Concernant la gestion des impayés, la Communauté de communes prendra en charge les relances, puis, adressera à la commune, une fois par mois la liste des impayés afin que cette chaque collectivité émette les titres d'impayés relevant de ses compétences.

#### **Communication**

La Commune d'Amboise, la Commune de Pocé-sur-Cisse et la CCVA seront mentionnées sur toute communication concernant la facturation. Le logo de chacun figurera notamment sur les supports de communication.

#### ***ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION***

La présente convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et prend fin au 31 décembre 2019.

#### ***ARTICLE 3 : MODALITE DE PAIEMENT***

Le paiement s'effectuera sur présentation de la présente convention et des délibérations afférentes et sur émission d'un titre de recette annuel.

#### ***ARTICLE 4 : MODIFICATION et RESILIATION***

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant.

Il pourra y être mis fin à tout moment, sur demande de l'un ou l'autre des contractants, sous réserve de respecter un délai de trois mois de préavis.

#### **PROGRAMMATION CULTURELLE 2016 : DEMANDE DE SUBVENTION - CONSEIL DEPARTEMENTAL 37**

M. GUYON : Valérie Collet, programmation culturelle 2016

Mme COLLET : La Ville d'Amboise soutient une politique culturelle active en faveur du spectacle vivant. Pour poursuivre l'élan engagé, les élus et le service culturel ont travaillé à la mise en œuvre d'une programmation culturelle riche, variée et équilibrée pour l'année 2016, en s'associant à la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

L'objectif est de poursuivre l'irrigation du territoire local, rural notamment d'offres culturelles et de favoriser l'émergence d'un projet artistique commun.

Il est donc proposé que la collectivité mette en place les rendez-vous suivants en 2016 :

- une programmation régulière et pluridisciplinaire de janvier à décembre au théâtre Beaumarchais et hors les murs, notamment sur le territoire des communes de la communauté de communes du Val d'Amboise.
- une programmation d'actions culturelles en lien avec la saison, à destination de scolaires ou de publics empêchés et en partenariat avec les acteurs du territoire.
- une programmation d'accueils en résidence pour soutenir la création des compagnies régionales.
- une programmation d'animations et de spectacles pendant la période estivale.

Pour la mise en œuvre de cette programmation et de ses actions, la Ville d'Amboise peut solliciter une aide auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, qui sera étudiée dans le cadre du-Fonds départemental de Développement.

Le budget prévisionnel pour la mise en place de la saison culturelle 2016, majoré de 10% pour des projets à venir en cours d'année et inscrit dans la demande de subvention transmise au Conseil Départemental d'Indre et Loire, s'élève à 91 448 € ; il sera inscrit au Budget Primitif 2016 de la Ville d'Amboise.

Cette délibération a été présentée à la commission de la culture, du patrimoine et des jumelages, du livre et de la lecture le 25 novembre 2015.

Autorisez-vous le maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire pour la mise en place de cette programmation culturelle en 2016 puis le cas échéant à signer tous les documents afférents à cette demande et aux modalités de versement ?

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : Unanimité

### ***DELIBERATION***

La Ville d'Amboise soutient une politique culturelle active en faveur du spectacle vivant. Pour poursuivre l'élan engagé, les élus et le service culturel ont travaillé à la mise en œuvre d'une programmation culturelle riche, variée et équilibrée pour l'année 2016, en s'associant à la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

L'objectif est de poursuivre l'irrigation du territoire local, rural notamment d'offres culturelles et de favoriser l'émergence d'un projet artistique commun.

Il est donc proposé que la collectivité mette en place les rendez-vous suivants en 2016 :

- une programmation régulière et pluridisciplinaire de janvier à décembre au théâtre Beaumarchais et hors les murs, notamment sur le territoire des communes de la communauté de communes du Val d'Amboise.
- une programmation d'actions culturelles en lien avec la saison, à destination de scolaires ou de publics empêchés et en partenariat avec les acteurs du territoire.
- une programmation d'accueils en résidence pour soutenir la création des compagnies régionales.
- une programmation d'animations et de spectacles pendant la période estivale.

Pour la mise en œuvre de cette programmation et de ses actions, la Ville d'Amboise peut solliciter une aide auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, qui sera étudiée dans le cadre du-Fonds départemental de Développement.

Le budget prévisionnel pour la mise en place de la saison culturelle 2016, majoré de 10% pour des projets à venir en cours d'année et inscrit dans la demande de subvention transmise au Conseil Départemental d'Indre et Loire, s'élève à 91 448 € ; il sera inscrit au Budget Primitif 2016 de la Ville d'Amboise notamment sur les lignes 3130 6232, 3323 6232, 3130 6244, 3130 6135, 3130 6288, 3130 637, 33222 3130.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire pour la mise en place de cette programmation culturelle en 2016 puis le cas échéant à signer tous les documents afférents à cette demande et aux modalités de versement.

### **DEMANDE DE SUBVENTION - CONSEIL REGIONAL PACT 2016**

M. GUYON : Valérie Collet, PACT 2016

Mme COLLET : La Ville d'Amboise, dans le cadre des contrats régionaux de soutien aux manifestations, peut solliciter le Conseil Régional Centre Val de Loire pour soutenir son projet de programmation culturelle 2016 et renouveler son contrat de Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT).

Celui-ci doit permettre de poursuivre l'élan engagé par la Ville pour diffuser les oeuvres et élargir les publics mais aussi d'encourager et de développer une action plus large, à l'échelle du territoire.

Ainsi, pour 2016, la ville d'Amboise, porteuse du PACT, s'associe à la Communauté de Communes du Val d'Amboise pour mettre en œuvre des actions et rendez-vous culturels.

L'objectif poursuivi est de développer à travers ce partenariat des projets en commun et une stratégie de développement culturel à l'échelle du territoire, rural notamment. Une annexe récapitule l'ensemble de la programmation prévisionnelle proposée et inscrite dans le PACT 2016.

Le dispositif d'aide régionale offre par ailleurs la possibilité d'inclure dans les contrats de PACT, des manifestations artistiques organisées par un ou des partenaires locaux, sous conditions. La Ville d'Amboise insère par conséquent la programmation du festival 2016 Les Courants dans son dossier de demande de subvention.

Cette démarche, conformément au règlement régional, fera l'objet d'une convention entre la Ville d'Amboise, la CCVA et l'association Les Courants et Cie, stipulant les conditions précises du partenariat et le montant de l'aide issue du subventionnement régional qui serait allouée à l'association.

Conformément aux critères régionaux et au taux de subvention proposé dans le cadre du dispositif du PACT, la Ville d'Amboise peut espérer recevoir une aide maximale à hauteur de 50 % du budget artistique présenté, ce dernier étant cependant plafonné à 100 000 € par le Conseil Régional Centre Val de Loire. (Plafond des projets portés en pluricommunalité).

Cette aide sera néanmoins fixée en fonction de plusieurs variables comme le budget artistique de l'ensemble des structures demandeuses et l'enveloppe globale de financement régional.

Le budget prévisionnel artistique pour la mise en place du programme culturel 2016 présenté à la région Centre sera inscrit au Budget Primitif 2016 de la Ville d'Amboise, de la Communauté de communes du Val d'Amboise et de l'association Les Courants et Cie, pour un montant total de 178 713 €.

Cette délibération a été présentée à la commission de la culture, du patrimoine et des jumelages, du livre et de la lecture le 25 novembre 2015.

Autorisez-vous le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour la mise en place de la programmation culturelle 2016 sur le territoire Amboise/ CCVA puis, le cas échéant, à signer en 2016 une convention d'application du PACT avec le Conseil Régional Centre Val de Loire ?

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : Unanimité

#### **DELIBERATION**

La Ville d'Amboise, dans le cadre des contrats régionaux de soutien aux manifestations, peut solliciter le Conseil Régional Centre Val de Loire pour soutenir son projet de programmation culturelle 2016 et renouveler son contrat de Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT).

Celui-ci doit permettre de poursuivre l'élan engagé par la Ville pour diffuser les oeuvres et élargir les publics mais aussi d'encourager et de développer une action plus large, à l'échelle du territoire.

Ainsi, pour 2016, la ville d'Amboise, porteuse du PACT, s'associe à la Communauté de Communes du Val d'Amboise pour mettre en œuvre des actions et rendez-vous culturels.

L'objectif poursuivi est de développer à travers ce partenariat des projets en commun et une stratégie de développement culturel à l'échelle du territoire, rural notamment. Une annexe récapitule l'ensemble de la programmation prévisionnelle proposée et inscrite dans le PACT 2016.

Le dispositif d'aide régionale offre par ailleurs la possibilité d'inclure dans les contrats de PACT, des manifestations artistiques organisées par un ou des partenaires locaux, sous conditions. La Ville d'Amboise insère par conséquent la programmation du festival 2016 Les Courants dans son dossier de demande de subvention.

Cette démarche, conformément au règlement régional, fera l'objet d'une convention entre la Ville d'Amboise, la CCVA et l'association Les Courants et Cie, stipulant les conditions précises du partenariat et le montant de l'aide issue du subventionnement régional qui serait allouée à l'association.

Conformément aux critères régionaux et au taux de subvention proposé dans le cadre du dispositif du PACT, la Ville d'Amboise peut espérer recevoir une aide maximale à hauteur de 50 % du budget artistique présenté, ce dernier étant cependant plafonné à 100 000 € par le Conseil Régional Centre Val de Loire. (Plafond des projets portés en pluricommunalité).

Cette aide sera néanmoins fixée en fonction de plusieurs variables comme le budget artistique de l'ensemble des structures demandeuses et l'enveloppe globale de financement régional.

Le budget prévisionnel artistique pour la mise en place du programme culturel 2016 présenté à la région Centre sera inscrit au Budget Primitif 2016 de la Ville d'Amboise, de la Communauté de communes du Val d'Amboise et de l'association Les Courants et Cie, pour un montant total de 178 713 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour la mise en place de la programmation culturelle 2016 sur le territoire Amboise/CCVA puis, le cas échéant, à signer en 2016 une convention d'application du PACT avec le Conseil Régional Centre Val de Loire.

### **CHANGEMENT DE NOM DU MUSEE DE L'HOTEL DE VILLE**

**M. GUYON** : Mme Collet, changement de nom du Musée de l'Hôtel de Ville

**Mme COLLET** : Construit entre 1501 et 1505 par Pierre Morin, financier du roi Louis XII, le Musée de l'Hôtel de Ville, hôtel particulier du XVI<sup>ème</sup> siècle classé Monument historique le 8 octobre 1880, a connu nombre d'affectations. Au fil des siècles, ce bâtiment est devenu tour à tour hôtel particulier, siège de la justice, siège de la chambre des comptes, des prisons, grenier à sel, casernement, mairie, musée, ...

Par ailleurs, depuis les années 1880, les Maires qui se sont succédés ont choisi ce bâtiment pour y présenter les œuvres d'art mises en dépôt ou données à la Ville d'Amboise. Cette fonction de musée nécessitait dès l'origine la cohabitation entre le musée et les services municipaux. Dès lors, le lieu a connu plusieurs dénominations jusqu'à prendre le nom définitif de « Musée de l'Hôtel de Ville » en 1930.

Cette appellation n'apparaît plus pertinente aujourd'hui et est devenue impropre. En effet, même si le lieu conserve toujours une fonction municipale, les œuvres d'art du musée ont aujourd'hui investi toutes les pièces du bâtiment.

L'ensemble est proposé à la visite du 15 juin jusqu'aux Journées du Patrimoine.

Autrefois musée contrôlé, ce musée a reçu l'appellation « musée de France » en 2002. Les œuvres présentées évoquent la ville d'Amboise et son histoire, et non l'histoire de la vie municipale comme pourrait le faire entendre l'appellation « Musée de l'Hôtel de Ville ».

Aussi, il est proposé de débaptiser le « Musée de l'Hôtel de Ville » et de le renommer « Musée – Hôtel Morin » en hommage à Pierre Morin, notable qui l'a fait construire au début du XVI<sup>ème</sup> siècle.

Cette délibération a été présentée à la commission de la culture, du patrimoine et des jumelages, du livre et de la lecture le 25 novembre 2015.

Autorisez-vous le Maire à solliciter le changement de nom du musée auprès du Service des Musées de France (Ministère de la Culture et de la Communication) ?

M. GUYON : Des interventions ?

M. BOUTARD : Monsieur le Maire, cette délibération me surprend, nous a beaucoup surpris. Je trouve que par rapport à la discussion que nous avons eue tout à l'heure, entre autres sur la citoyenneté, nous ne siégeons pas dans un musée. Les mariages n'ont pas lieu dans un musée. Ils ont lieu dans l'hôtel de ville. C'est quand même encore notre maison commune.

M. GUYON : Oui, mais on peut considérer que les lieux communiquant facilement, le musée est une annexe de l'hôtel de ville

M. BOUTARD : Oui. Alors pour moi, ni la salle du Conseil Municipal, ni la salle des mariages ne seront une annexe de l'hôtel de ville, premièrement. Deuxièmement, je trouve surprenant que l'on mette la dénomination de Morin à un musée si on veut l'agrémenter et lui donner plus de visibilité. Qui connaît Morin ? A part peut-être Monsieur Pegeot qui est défenseur d'un notable du XV<sup>ème</sup> siècle, je connais peu de gens.... et je trouve que c'est déplacé, entre autres, les actions qui peuvent être menées par la municipalité sur l'entretien de son patrimoine. Il ne faut pas avoir peur de dire à un moment donné que c'est la propriété de la ville ou entretenu par la Ville, qu'elle dépense de l'argent. Pour moi, le musée de l'hôtel de ville, ça ne veut pas dire qu'on fait l'histoire de la municipalité et la municipalité d'ailleurs n'est pas en dehors de la ville, elle est partie intégrante, heureusement, de la ville. Pour moi, je ne vois pas ce que ça vient faire. Franchement. Je trouve que c'est d'une inutilité sans nom.

M. GUYON : Moi, cela ne me dérange pas de siéger ou présider le conseil municipal dans un musée, ni de célébrer des mariages dans un musée

M. BOUTARD : Non mais, il s'appelait Musée de l'Hôtel de Ville, ça ne dérangeait pas, mais c'est l'appellation Musée Morin. On enlève la connotation de l'Hôtel de Ville où je trouve qu'on devrait plutôt être fier d'avoir un Hôtel de Ville qui a une connotation muséographique par rapport aux dépôts de l'Etat et par rapport à la qualité des œuvres qu'elle a. Je ne vois pas pourquoi on va donner le nom d'un notable, illustre inconnu de nos contemporains. En plus, je trouve qu'il a un côté qui ne vous ressemble pas.. c'est-à-dire qu'on va préférer donner le nom d'un royaliste notable en son époque à un bâtiment public. Sincèrement, ça me démange. Je suis comme vous, je pense, un fervent républicain.. Je le dis. Un hôtel de ville qui est beau, qui est entretenu, qui reste un hôtel de ville, d'ailleurs pour les amboisiens, ça ne deviendra jamais l'Hôtel Morin....

M. GUYON : Comme la place du Château.

M. BOUTARD : Comme la place du Château, donc vous êtes d'accord avec moi



M. GUYON : Cela dit, que nous soyons dans un musée, finalement nous prenons de l'avance sur notre avenir !

M. BOUTARD : Non mais cela a un sens symbolique. Sincèrement, Monsieur le Maire, sur le sens symbolique, je trouve que, une ville n'a pas à déclasser un musée qui s'appelle « de l'hôtel de ville », surtout pour donner le nom d'un notable que personne ne connaît... je ne sais même pas où il est enterré. Je trouve qu'on devrait être fier plutôt et revendiquer d'avoir un hôtel de ville aussi beau et d'avoir une collection comme celle-ci. En tout les cas, ça me dérange

M. GUYON : Peut-être que les musées de France ne seront pas d'accord

M. BOUTARD : J'espère.

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : 25

CONTRE : 6 (M. BOUTARD, M. NORGUET, Mme MOUSSET, Mme GUERLAIS, Mme SAULAS-DALBY, M. BOUCHEKIOUA°

ABSTENTION : 1 (M. GALLAND)

### ***DELIBERATION***

Construit entre 1501 et 1505 par Pierre Morin, financier du roi Louis XII, le Musée de l'Hôtel de Ville, hôtel particulier du XVI<sup>ème</sup> siècle classé Monument historique le 8 octobre 1880, a connu nombre d'affectations. Au fil des siècles, ce bâtiment est devenu tour à tour hôtel particulier, siège de la justice, siège de la chambre des comptes, des prisons, grenier à sel, casernement, mairie, musée, ...

Par ailleurs, depuis les années 1880, les Maires qui se sont succédés ont choisi ce bâtiment pour y présenter les œuvres d'art mises en dépôt ou données à la Ville d'Amboise. Cette fonction de musée nécessitait dès l'origine la cohabitation entre le musée et les services municipaux. Dès lors, le lieu a connu plusieurs dénominations jusqu'à prendre le nom définitif de « Musée de l'Hôtel de Ville » en 1930.

Cette appellation n'apparaît plus pertinente aujourd'hui et est devenue impropre. En effet, même si le lieu conserve toujours une fonction municipale, les œuvres d'art du musée ont aujourd'hui investi toutes les pièces du bâtiment.

L'ensemble est proposé à la visite du 15 juin jusqu'aux Journées du Patrimoine.

Autrefois musée contrôlé, ce musée a reçu l'appellation « musée de France » en 2002. Les œuvres présentées évoquent la ville d'Amboise et son histoire, et non l'histoire de la vie municipale comme pourrait le faire entendre l'appellation « Musée de l'Hôtel de Ville ».

Aussi, il est proposé de débaptiser le « Musée de l'Hôtel de Ville » et de le renommer « Musée – Hôtel Morin » en hommage à Pierre Morin, notable qui l'a fait construire au début du XVI<sup>ème</sup> siècle.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
Autorise le Maire à solliciter le changement de nom du musée auprès du Service des Musées de France (Ministère de la Culture et de la Communication).

### ***SUBVENTIONS POUR LES ECOLES - ANNEE 2016***

M. GUYON : Subventions pour les écoles. Evelyne Latapy

Mme LATAPY : La Ville d'Amboise participe financièrement aux dépenses concernant les projets à caractère éducatif présentés par les écoles publiques de la commune.

La participation de la Ville est plafonnée à 80 % du montant du projet, ceci dans la limite de 30 € par élève. Les 20 % restant sont à la charge de l'école, de l'association de parents d'élèves et/ou de la coopérative scolaire. Cette participation concerne tous les élèves des écoles élémentaires et les élèves de grande section des écoles maternelles.

Par conséquent, il est proposé, sur la base des projets présentés par les écoles, l'octroi d'un montant de subvention égal à :

* 900,00 €	pour l'école Ambroise Paré maternelle
* 750,00 €	pour l'école Anne de Bretagne
* 1 050,00 €	pour l'école George Sand maternelle
* 1 050,00 €	pour l'école Jeanne d'Arc
* 3 720,00 €	pour l'école Ambroise Paré élémentaire
* 5 130,00 €	pour l'école George Sand élémentaire
* 2 700,00 €	pour l'école Jules Ferry
* 3 990,00 €	pour l'école Paul Louis Courier
* 5 700,00 €	pour l'école Rabelais-Richelieu

Soit un soutien total de 24 990 €

La participation de la Commune ne pourra être supérieure aux montants indiqués par la délibération pour chacune des écoles concernées. Les paiements seront effectués au fur et à mesure de la réception des factures.

La dépense serait imputée à l'article 2551- 6574.

Acceptez-vous cette proposition ?

M. GUYON : Des questions ?

M. BOUCHEKIOUA : J'avais une remarque concernant cette délibération. Dans l'esprit d'un contexte contraint au niveau du budget, cependant je m'étonne d'une baisse assez conséquente. On ne peut pas s'empêcher de faire un comparatif avec les subventions de 2015 et on constate une baisse d'environ une baisse de près de 40 % pour chacun des établissements.

Mme LATAPY : Les montants, les autres années, étaient de 50 € par enfant. Cette année, on a présenté en réunion avec les directeurs d'établissements, la baisse du budget et la plupart des directeurs d'établissement ont préféré que l'on diminue cette subvention faite aux projets pédagogiques plutôt que de diminuer tout ce qui était matériel et fournitures. On a proposé et ils ont choisi. Ils ont préféré privilégier l'achat de fournitures.

M. BOUTARD : Dans la liste, il n'y a plus l'école maternelle Jules Ferry ?

Mme LATAPY : Alors, Jules Ferry, vous avez 2 700 € parce que c'est l'ensemble étant donné qu'il n'y a qu'une direction. C'est l'école totale qui est dotée.

M. BOUTARD : Donc, ça baisse d'autant plus parce qu'il y a 1 490 € de baisse plus les moins 800 € de l'école maternelle de l'année dernière

Mme LATAPY : Non. L'année dernière, ils avaient 50 € par élève

M. BOUTARD : Ce que je veux dire, c'est que l'année dernière, il y avait 2 lignes pour Jules Ferry. On avait la ligne élémentaire et la ligne maternelle et cette année on n'a plus qu'une seule école, ça baisse beaucoup

Mme LATAPY : Si vous faites le total des deux, l'année dernière par rapport au total de cette année, la différence, c'est le nombre d'enfants dans l'école. C'est une des écoles où il y a moins d'enfants.

M. BOUTARD : Donc, c'est pour cela que dans la délibération on n'a pas l'impression qu'il y a le même nombre d'enfants. On a l'impression que c'est une dotation forfaitaire. Et Atman a raison, si on la compare par rapport à la délibération de l'année dernière, en plus, on sait que la carte scolaire de l'année prochaine va encore sans doute susciter des fermetures de classes ou des maintiens.. donc, c'est pour cela je pense qu'il faudrait mieux l'expliquer dans la délibération à un moment donné par dotation globale

M. GUYON : Et sans toujours faire référence à d'autres communes, il serait intéressant de savoir ce qui se fait dans d'autres écoles, d'autres communes.

Mme LATAPY : On est très au dessus de la moyenne de la strate. Il faut compter entre 25 et 35 €. C'est vrai que la plupart des écoles dans d'autres communes, on leur donne nettement moins.

POUR : 32

CONTRE : 6 (M. BOUTARD, M. NORGUET, Mme MOUSSET, Mme GUERLAIS, Mme SAULAS-DALBY, M. BOUCHEKIOUA)

### **DELIBERATION**

La Ville d'Amboise participe financièrement aux dépenses concernant les projets à caractère éducatif présentés par les écoles publiques de la commune.

La participation de la Ville est plafonnée à 80 % du montant du projet, ceci dans la limite de 30 € par élève. Les 20 % restant sont à la charge de l'école, de l'association de parents d'élèves et/ou de la coopérative scolaire. Cette participation concerne tous les élèves des écoles élémentaires et les élèves de grande section des écoles maternelles.

Par conséquent, il est proposé, sur la base des projets présentés par les écoles, l'octroi d'un montant de subvention égal à :

- \* 900,00 € pour l'école Ambroise Paré maternelle
- \* 750,00 € pour l'école Anne de Bretagne
- \* 1 050,00 € pour l'école George Sand maternelle
- \* 1 050,00 € pour l'école Jeanne d'Arc
- \* 3 720,00 € pour l'école Ambroise Paré élémentaire
- \* 5 130,00 € pour l'école George Sand élémentaire
- \* 2 700,00 € pour l'école Jules Ferry
- \* 3 990,00 € pour l'école Paul Louis Courier
- \* 5 700,00 € pour l'école Rabelais-Richelieu

Soit un soutien total de 24 990 €.

La participation de la Commune ne pourra être supérieure aux montants indiqués par la délibération pour chacune des écoles concernées. Les paiements seront effectués au fur et à mesure de la réception des factures.

La dépense serait imputée à l'article 2551- 6574.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte cette proposition.

### **INFORMATION SUR LES DÉCISIONS**

M. GUYON :

#### ***Médiathèque Aimé Césaire***

##### ***Exposition « Costumes Renaissance » du 5 février au 12 mars 2016***

- \* Convention avec l'association Animation Renaissance Amboise
- \* ***Exposition « L'Appétit vient en lisant » du 5 Février au 12 Mars 2016***
- \* Convention avec le Musée Rabelais- Maison de la Devinière

***Contrat de cession***

***Saison culturelle 2015/2016***

- \* Kings Entertainment et Media Group pour l'achat du spectacle « Alex Vizorek est une œuvre d'art », le 5 mars 2016. Montant de la prestation : 3 692,50 €
- \* Cie La Vache Libre pour l'achat du spectacle « Emma Mort, même peur » le 5 Février 2016. Montant de la prestation : 3 700 €
- \* Avenant au contrat avec la Cie du Double portant sur l'organisation des ateliers d'écritures les 23 janvier et 27 février 2016 à la médiathèque d'Amboise, les 6 février et 12 mars à la bibliothèque de Chargé. Montant des ateliers d'écritures : 1 000 €

***Eglise Saint Florentin***

***Salon « Le printemps des Arts » du 26 mars au 3 avril 2016***

- \* Grégory MAURCOT
- \* Marie Rose COTTARD
- \* Jean Michel POULAIN
- \* Jean-Claude MOSSERON
- \* Martine DORIENT SCOUARNEC
- \* Michèle LUBINEAU
- \* Maryse HUSSON
- \* Jean Louis SCOUARNEC
- \* Pascal TUAL
- \* Cosette CADIOT

***Mise à disposition gratuite***

- \* Théâtre Beaumarchais au profit de la Licra Touraine à l'occasion d'un projet pédagogique et artistique en partenariat avec le Collège Malraux d'Amboise visant à sensibiliser les élèves de 5ème à la seconde guerre mondiale et au sujet de l'antisémitisme.

***Convention de gestion***

- \* Refacturation au C.C.A.S. d'Amboise des charges liées aux immeubles 11 et 45 avenue Léonard de Vinci (logements d'urgence) du 1er janvier au 31 décembre 2015.

***Marchés HT***

***Réhabilitation d'un immeuble – 2 place Saint Denis***

- \* Lot n° 1 « Gros œuvre » avec la société Maçonnerie Amboisienne pour un montant de 39 773,02 €
- \* Lot n° 2 « Menuiseries extérieures et intérieures avec la Société M 2000 pour un montant de 32 000 €
- \* Lot n° 3 « Plâtrerie » avec la société R.I.V.L. pour un montant de 16 000 €
- \* Lot n° 4 « Carrelage – revêtement de sols » avec la société Alexis Brazillier Carrelage, pour un montant de 13 545,16 €
- \* Lot n° 5 « Peintures » avec la société Rainbow Colors pour un montant de 21 322,20 €
- \* Lot n° 6 « Ascenseur » avec la société KONE pour un montant de 19 000 €
- \* Lot n° 7 « Métallerie » avec la société Eiffage Energie pour un montant de 20 700,14 €
- \* Lot n° 8 « Electricité » avec la société Rémy & Lebert pour un montant de 20 372,45 €
- \* Lot n° 9 « Plomberie Sanitaire Chauffage Ventilation » pour un montant de 22 700 €

***INFORMATION SUR LES ARRÊTÉS DE DÉLÉGATIONS***

- Madame Evelyne LATAPY remplace Madame Marie Christine GRILLET dans la délégation actions intergénérationnelles, des animations et services destinées aux seniors et de la création d'un foyer d'accueil temporaire pour personnes âgées.

- Retrait de la délégation de fonction de Mme Patricia REGNIER : Gestion de la santé, du handicap et du projet de mutuelle santé.

Avant de lever la séance Je voulais remercier le service des finances et la DGS pour le travail accompli ainsi que Chantal Alexandre ainsi que le Directeur de Cabinet.

La séance est levée.

\*\*\*\*\*

***ETAIENT PRÉSENTS :***

M. GUYON

Mme GAUDRON

Mme ALEXANDRE

M. GASIOROWSKI

Mme CHAUVELIN

M. RAVIER

Mme LATAPY

Mme COLLET

M. CADÉ, M. MICHEL

M. DURAN

Mme GLEVER,

M. BERDON

Mme VENHARD

M. VERNE

M. LEVRET

Mme LAUNAY

Mme SANTACANA

Mme DE PRETTO

Mme LEBLOND

M. DESHAYES

M. BOUTARD

Mme GUERLAIS

Mme MOUSSET

M. NORGUET

M. BOUCHEKIOUA

M. GALLAND